

Plan national d'actions « France Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages

Premier comité de pilotage

19 octobre 2017

De 9h30 à 17h00

**Ministère de la transition écologique et solidaire, 92055
PARIS LA DEFENSE
Grande Arche**

Présentation DEB/ET3 Introduction, rappel des grands objectifs à atteindre du Plan national d'actions France Terre de pollinisateurs (PNA FTP)

Laurence Giuliani, adjointe à la cheffe de bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvage à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB/ET3) du ministère de la Transition écologique et solidaire, remercie les participants d'être présents pour ce premier comité de pilotage du PNA FTP qui a démarré le 1^{er} semestre 2016. Madame Giuliani précise que la matinée débutera par des présentations des actions qui ont été conduites depuis le démarrage du PNA, par grandes thématiques. Ensuite une synthèse de la mise en œuvre des actions du PNA sera présentée et suivie d'un temps de discussion et d'échanges. L'après-midi sera consacré aux perspectives pour 2018, aux déclinaisons régionales et locales, à ce qui a trait aux programmes de recherche, avec de nouveaux échanges.

Madame Giuliani initie un tour de table pour que chacun se présente rapidement : Jeanne-Marie Roux-Fouillet (MTES/DEB/ET3), Serge Gadoum (Opie, animateur du PNA), Fabrice Allier (ITSAP), Michel Hermeline (ONF), Pascal Cavallin (Conservatoire du littoral), Christophe Pinard (Ministère de l'Agriculture/DGPE), Olivier François (Unep), Lionel Garnery (CNRS), Jérôme Lesage (Hommes & Territoires), Fadel Bio Beri (UNPG), Guillaume Lemoine (EPF Nord-Pas-de-Calais), Marine Paulais (MTES/DGITM/DIT), François Micheau (Dreal Centre Val de Loire), Thierry Mougey (Fédération des PNR de France), Wilfried Sanchez (Fondation Rovaltain), Bertrand Schatz (CNRS et référent CNPN pour le PNA FTP), Pascal Dupont (UMS PatriNat du AFB/MNHN/CNRS), Colin Fontaine (CNRS/MNHN), Thierry Duroselle (Société centrale d'apiculture), Jean-Noël Ribéry (FNSEA), Xavier Gayte (AFB), Bernard Vaissière (INRA), Eric Dufrêne (OA), Philippe Hey (Dreal Grand Est), Frédéric Roy (RTE), Samuel Jolivet (Opie), Philippe Pointereau (Solagro).

Madame Giuliani fait un rappel du contexte réglementaire et des grands objectifs à atteindre (cf. diaporama « [Contexte réglementaire LGiuliani MTES DEB](#) »)

T. Mougey (FPNR) : les initiatives régionales (déclinaisons régionales du PNA) viennent-elles des Conseils régionaux ou des Dreal ? Quel est le rôle respectif des collectivités territoriales et celui de l'Etat sur le sujet ?

L. Giuliani (MTES) : les deux cas peuvent se présenter.

J.-M. Roux-Fouillet (MTES/DEB/ET3) : en région Centre-Val de Loire, c'est la Dreal qui initie un plan régional ; pour la région Nouvelle Aquitaine, il y a à la fois des actions menées par la Dreal et par le Conseil régional.

P. Hey (Dreal Grand Est) : pour la région Grand-Est, c'est une initiative de la Dreal mais largement suscitée par le monde associatif, avec pour première action de lister toutes les actions préexistantes.

INFRASTRUCTURES LINÉAIRES DE TRANSPORT/ÉNERGIE

➤ **Gestion des bordures de routes (Marine Paulais chargée de mission à la DGITM/DIT au MTES)**

Cf. diaporama « [présentation dépendances vertes DIT](#) »

Présentation du Plan d'action de la DIT (Direction des infrastructures de transport) en faveur des insectes pollinisateurs sur le réseau routier national non concédé, en se focalisant sur le contexte, sur l'expérimentation qui a été menée, sur les grands axes du plan d'action de la DIT et sur les perspectives d'avenir.

Le Plan d'action de la DIT se base sur une expérimentation ayant eu lieu de 2010 à 2012 sur plus de 200 km de réseau routier. Elle associait 6 DIR et consistait à analyser les différentes modalités de gestion des dépendances vertes en faveur des pollinisateurs. Un rapport et un plan ont été rédigés. Les principales actions décidées sont un abandon de la pratique de la fauche/gyrobroyage classique (sauf dans les zones de sécurité), une généralisation du fauchage tardif et un encouragement à la mise en place de semis ou de mélanges fleuris et de plantations d'arbustes mellifères. La pratique du fauchage tardif est progressivement généralisée mais les pratiques sont hétérogènes (nombre de passages et matériels utilisés) car il y a de nombreuses obligations réglementaires, notamment sanitaires (ambrosie) ou sécuritaires (incendies). De nombreux documents de communication et de valorisation ont été diffusés : panneaux en bord de route, deux notes sur le fauchage tardif et les actions à mener de la part de la DIT. La DIT a communiqué (courrier) auprès d'autres gestionnaires d'infrastructures linéaires (SNCF Réseau, VNF) et des collectivités pour promouvoir le fauchage tardif. La DGITM a noué un partenariat avec l'association Noé sur la pratique du fauchage tardif et l'implantation de mélanges mellifères et d'arbustes lors d'aménagements des bords de route. Concernant les liste de semis, mélanges fleuris et arbustes mellifères, le partenariat prévoit la création d'une mallette pédagogique pour les DIR (un guide global proposant des clauses pour les mélanges fleuris, un guide de gestion des dépendances vertes et sur le fauchage tardif). Les DIR mènent aussi de nombreuses concertations avec divers acteurs tels que les CBN et le Cerema. En perspectives,

Noé propose de former certaines DIR pilotes pour suivre l'évolution des quantités d'insectes pollinisateurs, et une étude est en cours d'élaboration avec le Cerema pour la réalisation d'un guide proposant une liste d'indicateurs de suivi de la gestion différenciée des dépendances vertes.

➤ **Gestion des infrastructures linéaires (Frédéric Roy, chef du groupe environnement au Département Environnement Concertation de RTE qui a en charge le pilotage du plan d'action RTE contribuant au PNA pollinisateurs)**

RTE est le gestionnaire des réseaux à haute et très haute tensions (60 000 à 400 000 volts) avec des emprises sous les lignes aériennes qu'il faut, pour des raisons de sécurité, défricher pour que la végétation n'entre pas en contact et reste à des distances raisonnables des conducteurs électriques. En parallèle, RTE mène depuis plusieurs années, un certain nombre d'expérimentations pour développer des méthodes alternatives à une gestion historiquement orientée uniquement sur la sécurité électrique. Cela se fait à travers divers partenariats (Noé, CEN, PNR ...). Le but est d'arriver à mettre en œuvre des modes de gestion alternatifs de la végétation, favorables à la biodiversité (restauration de mares ou de tourbières, création de lisières étagées, prairies fleuries). RTE a signé une convention avec le MTES au titre du PNA FTP : améliorer la connaissance (travail avec le Club des infrastructures linéaires pour la biodiversité – CILB : programme de recherche Pollinéaire). RTE développe des fiches à destination de ses salariés pour les guider dans leurs gestes métiers (que faire ? quand ? ce qu'il ne faut pas faire ...). Au titre de l'action 14 du PNA FTP, RTE soutient le concours général agricole « prairies fleuries » et intervient dans le projet « flore locale » pour revégétaliser les sites par des semences locales (partenariats avec propriétaires et des professionnels les emprises en servitude sous les lignes aériennes, mais aussi les délaissés des postes électriques qui peuvent être d'assez grandes dimensions. RTE développe des milieux favorables aux insectes pollinisateurs sauvages avec divers partenaires (fédération des CEN, fédération des PNR, Réserves naturelles de France, Fédération nationale des chasseurs ...).

➤ **Actions de Voies navigables de France : Christine Bourbon n'ayant pu se rendre disponible, nous invitons les lecteurs de ce compte-rendu à consulter le diaporama « [Présentation VNF COPIL PNA Pollinisateurs 2017](#) »)**

AGRICULTURE

➤ **Agriculture et pollinisateurs : actualités du MAAF (Christophe Pinard, Bureau du changement climatique et de la biodiversité, DGPE/MAA)**

Cf. diaporama « [MAA présentation MTES 19 oct 2017](#) ».

Au sein du ministère de l'agriculture, il y a un bureau dédié à la biodiversité au sens large à la DGPE (Bureau du changement climatique et de la biodiversité) et un Réseau biodiversité de l'enseignement agricole animé par J.-L. Toullec au sein de la DGER. La DGAL est également concernée par le PNA FTP via Ecophyto. Actualités : loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (RBNP), la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), projet agroécologique pour la France,

le Réseau mixte et technologique (RMT) Biodiversité et Agriculture avec un groupe de travail sur la pollinisation animé par B. Vaissière et F. Allier (www.rmt-biodiversite-agriculture.fr). Le Plan de développement durable de l'apiculture (PDDA) s'est bien arrêté en 2017 mais il y a toujours le programme apicole européen (11 millions d'euros sur la période 2017-2019) avec des compléments de crédits nationaux soit 7,5 millions d'euros par an au total sur l'apiculture (mortalité apicole, recherche génétique ...). D'autres plans continuent : EcoPhyto perdure avec 71 millions d'euros sur des crédits à la fois généralisés et nationaux, Dephy qui a porté quelques résultats assez prometteurs, aucune remise en cause au niveau du discours national de l'interdictions des néonicotinoïdes. Le plan de développement de l'agroforesterie possède des liens en termes de recherche avec les pollinisateurs (l'arbre en milieu agricole est sans doute une des réponse aux disettes). Le Groupement d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE), les Groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (GO du PEI) qui sont l'équivalent de GIEE associés à de la recherche, et le réseau rural avec un certain nombre de projets lauréats de l'appel à projets « mobilisation collective pour le développement rural », peuvent concerner ou concernent les pollinisateurs. Des mesures de la PAC concernent les pollinisateurs : dans le premier pilier, il y a des mesures telles que la bonne conduite environnementale n°7 pour la protection des haies, les SIE (surfaces d'intérêt écologique) ; il y a des mesures du deuxième pilier : MAEC (mais deux ans de retard pour les payer) dont la MAEC-API, mais aussi une mesure agroforesterie qui touche la moitié des régions de France (mesure décentralisée). Comment mieux prendre en compte les pollinisateurs en agriculture ? Il y a des partenaires à mobiliser (RMT notamment), il faut mobiliser d'avantage de moyens (travail sur Feader notamment) et travailler sur les indicateurs. L'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) est intéressant d'autant qu'il comporte un protocole pollinisateurs (800 parcelles agricoles concernées cette année) et des sites de démonstration (dans des lycées agricoles dans un premier temps).

Précisions sur les GO du PEI :

Le Partenariat européen pour l'innovation se décompose en deux groupes d'actions concrètes, d'une part des projets de recherche à caractère transnational (3 pays membres de l'Union européenne au minimum), sortes de Casdar au niveau européen, d'autre part les groupes opérationnels, plus près du terrain, qui sont forcément constitués de groupes d'agriculteurs qui ensemble promeuvent une problématique de recherche et se font aider en partenariat avec des structures de recherche, de recherche appliquée ou de recherche-développement. Il y a par ex. un GO qui a été monté dans l'Ariège (Agrisol), porté par la Chambre d'agriculture de l'Ariège avec 5 ou 7 agriculteurs pour développer un réseau agroforestier dans des exploitations du piémont pyrénéen. Ce qui est intéressant, c'est qu'on a forcément le bottom-up par la présence des agriculteurs et par le partenariat avec la recherche.

➤ **Concours des prairies fleuries (Thierry Mougey de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, avec des compléments de C. Pinard du MAA et de l'APCA)**

Les « prairies fleuries » concernées par le concours sont des prairies, soit pâturées, soit fauchées, et qui entrent dans le système d'exploitation agricole (pas de jachères

fleuries, ni de bords de route fleuris, ni de jardins publics, etc.). Le concours existe depuis 2010, et sous le label concours général agricole depuis 2014. La remise des prix a lieu tous les ans au salon international de l'agriculture (1^{er} mars 2018 pour la prochaine). Le concours se déroule dans un premier temps localement, entre le printemps et l'été. Ensuite une sélection a lieu entre les gagnants locaux par un jury national pour désigner les gagnants nationaux qui seront récompensés en février-mars de l'année suivante. Le concours se poursuit et se développe. C'est principalement l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) qui est aux commandes du concours avec l'aide de partenaires (MAA, AFB, Fédération des PNR, Inra, RTE, GRT Gaz, structures d'élevage ...). On se trouve dans une logique de montée en puissance du concours. Le lien avec les pollinisateurs, c'est que dans chacun des jurys (locaux et national), une composante pollinisation est présente (apiculteur, écologue). La thématique des pollinisateurs est donc au cœur même du concours. Il y a en fait deux concours : un concours pour les éleveurs et parallèlement un concours pour les établissements scolaires (lycées agricoles). Pour ces derniers, c'est la capacité à se mettre dans le rôle d'un jury local et à rédiger un rapport qui est noté. Le MAA travaille actuellement à mettre le concours « prairies fleuries » sous une bannière « bonnes pratiques agroécologiques » avec d'autres concours qui pourraient voir le jour au sein du Concours Général Agricole (par ex. agroforesterie).

➤ **Gestion des bordures de champs et de bandes enherbées en région Centre Val de Loire (Jérôme Lesage de l'association Hommes & Territoires, association chargée de la rédaction de la déclinaison régionale du PNA)**

L'association Hommes & Territoires (H&T) travaille sur la thématique bordures de champs depuis 2009 car en zone céréalière comme la Beauce, il s'agit des rares espaces semi-naturels existants et qui peuvent, s'ils sont bien gérés, présenter un potentiel important en termes de biodiversité puisqu'ils représentent 90% de la diversité végétale de ces zones. H&T travaille à la fois sur la restauration des bordures de champs en zone de plaine et sur la restauration de bordures de champs dégradées. Une réhabilitation et une optimisation des bordures de champs est proposée aux agriculteurs pour notamment répondre à un problème d'adventices. La dérive des produits phytosanitaires conditionne la diversité végétale et par conséquent la diversité animale dont les insectes pollinisateurs. Il y a un travail sur le décalage temporel de la fauche quand c'est possible, la pratique conventionnelle étant le broyage au mois de juin avant la moisson, ce qui est problématique pour les pollinisateurs en période estivale. On entend par bordures de champs « dégradées » celles qui sont couvertes d'adventices. Leur restauration s'effectue par semis de flore sauvage avec l'objectif de flore locale en travaillant avec des semenciers qui en produisent voire en créant des microfilières spécifiques pour la restauration des bordures de champs en zone de plaine. En parallèle, H&T a travaillé sur l'outil Ecobordure développé par l'Inra de Rennes dans les années 1990 et qui a été adapté aux bordures de champs dans le contexte pédo-climatique de la Beauce. H&T est animateur technique national du réseau AgriFaune sur les bordures de champs. H&T a donc développé différents outils sur la réhabilitation des bordures de champs en zone de plaine. L'association travaille aussi sur d'autres enjeux : des couverts spécifiques adaptés aux zones de multiplication de porte-graines

notamment des zones de production de carotte en utilisant le service rendu par les pollinisateurs sauvages (travail sur des mélanges spécifiques pour attirer les pollinisateurs sauvages afin d'améliorer la production de l'agriculteur). Il y a un projet en lien avec l'Opie pour développer un indicateur de suivi de la biodiversité des grandes plaines céréalières notamment avec les bourdons. On cherche aussi à construire des outils pour évaluer le potentiel pollinifère et nectarifère à l'échelle des territoires (demande locale assez importante).

Question : y a-t-il un endroit où on peut mettre en commun, partager, trouver, récupérer tous les éléments présentés aujourd'hui ?

Animateur PNA : pas encore mais c'est le rôle du site internet dédié au PNA FTP qui devrait normalement être opérationnel dans le courant du premier trimestre 2018 : on y trouvera tous les liens, en fonction de recherche par département ou région, ou de recherche par action du PNA.

F. Allier (ITSAP) : il y a de plus en plus de documentations pédagogiques qui sont proposées, ce qui est intéressant mais y a-t-il une coordination par rapport aux contenus de ce type de documents ? Y a-t-il moyen d'optimiser les ressources et le temps de travail passé sur ces documents, pour que ceux qui doivent en faire bénéficient éventuellement de ce qui est déjà fait, quitte à adapter en fonction des contextes ?

Animateur PNA : oui dans le sens où c'est un des rôles du site internet à venir. Comme il n'y a pas eu de lancement technique du PNA, c'est ce premier comité de pilotage qui joue ce rôle. La présence d'acteurs techniques qui veulent mettre en place des actions donne l'occasion d'échanger, cela évite d'inventer des actions en s'inspirant ou reprenant ce qui se fait et marche ailleurs. C'est aussi le rôle de l'animateur national.

➤ **Actions en faveur des pollinisateurs dans les Parc naturels régionaux (Thierry Mougey Chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace de la Fédération des PNR de France)**

Cf. diaporama « [Présentation FPNRF COPIL PNA Pollinisateurs oct 2017](#) »

Les 51 PNR ont été sondés sur leurs actions récentes (moins de deux ans). Les PNR n'ont pas encore tous répondu (Vercors par ex. alors qu'il s'implique). Il s'agit donc d'une présentation d'actions dans lesquelles certains parcs s'investissent le plus.

Quatre territoires devraient être labellisés PNR d'ici fin 2018.

Au niveau de la fédération des PNR de France, le thème des pollinisateurs sauvages continue à être animé au sein du réseau PNR, notamment lors du séminaire annuel « Biodiversité et de gestion de l'espace » : il y avait cette année un atelier interPNR autour du sujet pollinisateurs/pollinisation, au cours duquel l'animateur national du PNA FTP est intervenu ; il y a eu des réflexions sur la génétique de l'Abeille domestique (Abeille noire), sur le service de pollinisation et sur les MAEC.

Au sein des PNR, on est dans une première phase de sensibilisation à la problématique. On a un exemple d'outil pédagogique, avec une borne interactive dans le PNR Grands Causses, qui anime un groupe de travail « abeilles et insectes

pollinisateurs » présidé par un ancien sénateur qui portait les questions de pollinisateurs au Sénat il y a quelques années. Cette borne est utilisée pour des animations et lors de fêtes locales, le but étant de la faire tourner sur le territoire. Dans le domaine de la connaissance, le PNR Périgord-Limousin a un inventaire des abeilles en cours. Des PNR relaient le programme Spipoll. Il y a aussi des PNR qui accompagnent les communes de leurs territoires vers le « zéro phyto ». Toutes les actions d'agro-écologie, sans être spécifiquement orientées sur les pollinisateurs, méritent aussi d'être citées. Les PNR sont nombreux à organiser le concours général agricole des prairies fleuries.

Pascal Dupont (UMS PatriNat) apporte un complément concernant le PNR du Vercors : il y a un axe fort sur la sensibilisation à la problématique des habitants et des touristes, mais aussi des agriculteurs et des services techniques des communes. Comme le PNR a réalisé une cartographie des habitats naturels du territoire, il fait un travail avec le CBN alpin sur la ressource florale car il y a des apiculteurs qui sont obligés de suppléer leurs colonies en sucre à partir du mois de mai. Il y a donc localement un problème de ressources florales. On cherche à savoir quelles sont les typologies de végétation qui, au cours de l'année, sont les plus favorables pour les insectes pollinisateurs, avec une cartographie associée.

L. Garnery (CNRS) : est-ce réellement un problème de ressources florales ou est-ce un problème de souches d'abeilles utilisées ? Il y a beaucoup d'importations, notamment de souches pas forcément bien adaptées et pas en phase avec les floraisons.

P. Dupont (UMS PatriNat) : il n'y a pas eu d'étude scientifique pour montrer si c'est vraiment la ressource florale. Mais, pour donner une idée du paysage du Vercors, on a une zone de plateau avec des coteaux calcaires. La zone de plaine est dévolue à l'élevage intensif et depuis plus de quinze ans, en termes de ressources florales, on ne trouve que du pissenlit dans ces prairies. On pense que cela a un fort impact pour la ressource florale même s'il reste des zones du territoire avec des ressources florales importantes toute l'année. On n'a pas encore travaillé sur les problèmes de souches.

➤ **Le programme Flor'Abeilles, le Réseau Apiformes dans les Lycées agricoles et le RMT Biodiversité et agriculture (Bernard Vaissière)**

Cf. diaporama « [PP B Vaissiere 19Octobre2017](#) »

B. Vaissière présente deux projets conduits par l'Inra d'Avignon avec d'autres partenaires, en particulier l'Observatoire des Abeilles et l'IFSTTAR (RTE, bords de route).

Le programme Flor'Abeilles (<http://www.florabeilles.org/>) se cantonne aux seules abeilles vraies (environ 1000 espèces en France) car au niveau des cultures, ce sont quand même les abeilles qui réalisent l'essentiel du travail de pollinisation. La base de données interactive Flor'Abeilles fonctionne depuis 5 ans avec les objectifs suivants : collecter des données, infirmer, sensibiliser sur les relations entre les plantes et les abeilles. Au début, cela a démarré avec FlorApis (base de données participative sur les relations plantes-Abeille mellifère). FlorApis continue mais il était

souhaité l'étendre aux autres abeilles. La convention avec le MTES pour Flor'Abeilles a démarré le 25 mai 2014 et s'est terminé le 26 mai 2017 : cela a permis de complètement reconstruire la base de données pour avoir à la fois une base abeilles et une base plantes qui soient les plus exhaustives possibles. Il y a une collaboration avec TélaBotanica pour la base plantes et avec l'Observatoire des Abeilles et un peu avec l'université de Mons (Belgique) pour la base abeilles. FlorApis recense 926 espèces de plantes aujourd'hui, ce qui est considérablement plus que ce qui était envisagé comme espèces mellifères, le dernier ouvrage en ligne fait état d'environ 400 espèces. Il y a 140 espèces de plantes qui bénéficient d'un statut de protection, il y a un certains nombre de séries publiées. Aussi bien pour FlorApis que pour Flor'Abeilles, on s'attache à n'intégrer que des données publiées dans des revues scientifiques. Flor'Abeilles a été lancé en juin 2016 : sur le site, on peut entrer par une espèce d'abeille (nom scientifique, éventuellement nom commun), on obtient des photos de l'espèce ainsi que la liste de toutes les espèces de plantes référencées comme sources de butinage pour ces abeilles. L'entrée plante (nom scientifique ou nom commun référencé par TélaBotanica) donne le nombre d'espèces d'abeilles recensées comme butineuses de cette espèce végétale. Des données ne pouvant pas toujours être rapidement publiées, il a été souhaité pouvoir inclure tous les spécimens qui ont été collectés, identifiés et validés par des spécialistes au niveau d'un carnet de terrain, ce qui a permis de saisir près de 10 000 données recueillies sur Avignon dans le cadre de divers programmes tels qu'Urbanbees. On peut accéder à ces données par l'intermédiaire d'une carte localisant les espèces recensées. Flor'Abeilles, c'est aujourd'hui 1800 observations relevées dans la littérature scientifique (une centaine de références), 465 espèces de plantes, et 330 espèce d'abeilles. Il y a près de 9000 observations dans le carnet de terrain. Le projet Apiformes dont il sera question après, envisage d'utiliser ce carnet de terrain pour valoriser rapidement ses données. Il y a environ 700 visiteurs par mois sur le site internet. L'objectif est d'avoir un outil qui serve aux agriculteurs, aux gestionnaires et aux chercheurs. Depuis l'arrêt en juin 2017 du financement par le MTES. Le montant du financement nécessaire pour poursuivre est de 3084 € (maintenance et hébergement du site) sur 12 mois.

On avait un Réseau Apiformes en 2007-2016 (phase 1) qui s'est arrêté et a repris en phase 2 en 2017. il comprend 25 établissements : il y a 23 établissement pour l'instant, il en manque un pour les Hauts-de-France et un dans le Centre. Une formation des formateurs pour les nouveaux établissements a été démarrée début octobre 2017 (financée par la DGER du ministère de l'Agriculture). Sept établissements de la phase 1 poursuivent en phase 2. L'unique autre financeur actuel est Pollinis qui a fourni les kits de démarrage pour la première année et finance l'identification des abeilles. Le projet a besoin de financeur(s) pour la deuxième année. L'objectif est de savoir quelles abeilles visitent quelles « cultures », on s'intéresse à tous les peuplements végétaux anthropisés (parterres fleuris, jachères fleuries, prairies permanentes ou temporaires ...) car sur les lycées agricoles, ce qui les intéresse c'est d'avoir des outils pédagogiques sur l'ensemble de la saison de formation des apprenants. Les enseignants récupèrent les spécimens, les envoient à l'Inra qui les dispatche aux spécialistes puis les données sont analysées par des écologues lors du retour des spécimens déterminés. Cela a donné lieu à une publication scientifique pour la première phase d'existence du

réseau (facteur positif de la proportion d'éléments semi-naturels autour du site de collecte sur la richesse spécifique). Au niveau des lycées agricoles, l'objectif est de sensibiliser les futurs agriculteurs mais aussi leurs familles et plus largement le milieu agricole. Une phase 3 devrait clore le projet en déterminant l'efficacité pollinisatrice individuelle des différentes espèces qui ont été identifiées puisqu'on intègre maintenant le service écologique au niveau de la faune sauvage à la pratique culturale pour la pollinisation des cultures. Un certain nombre de publications montre l'intérêt d'avoir une faune pollinisatrice diversifiée et pas seulement des abeilles domestiques sur le territoire.

Le réseau mixte et technologique (RMT) Biodiversité & Agriculture comporte un groupe de travail sur la pollinisation entomophile. La pollinisation entomophile est assez mal quantifiée. On entend encore que certaines cultures ont besoin des insectes pour leur pollinisation alors que ce n'est pas le cas, par ex. le pêcher. A l'inverse, des espèces considérées comme relativement peu dépendantes des insectes pollinisateurs le sont fortement. Il reste un gros travail à faire pour clarifier cela et avoir des données plus précises, ce qui permettra d'avoir aussi des éléments pour la sauvegarde des pollinisateurs.

Complément par F. Allier (ITSAP) : il y a environ une cinquantaine de structures dans le RMT. Deux journées de séminaire d'échanges ont été organisées (recherche, développement, technique, gestion). Pour concrétiser ces échanges, il s'agit en 2018 d'arriver à valoriser des protocoles relativement simples d'identification des insectes, qui puissent être partagés, mis à disposition et validés par le corps scientifique présent dans le partenariat.

B. Schatz (CNRS) : on n'est pas structuré au niveau de la recherche sur ces questions-là. Le projet de création de groupe de recherche devrait compenser cela. Bernard parlait de 1 800 interactions dans Flor'Abeilles. Dans une manipulation dans le cadre d'un programme, on en est à 15 000 interactions qu'on va pouvoir entrer dans Flor'Abeilles avec des insectes floricoles et des insectes pollinisateurs. On peut augmenter très largement la base de données.

ESPACES URBANISÉS ET INDUSTRIELS

➤ Bonnes pratiques de friches urbaines (Guillaume Lemoine de l'Etablissement public foncier Nord-Pas de Calais)

Cf. diaporama « [EPF présentation PNA pollinisateurs](#) »

Cela peut sembler surprenant qu'un Etablissement public foncier (EPF) soit dans ce comité. L'EPF du Nord – Pas-de-Calais est un établissement public de l'Etat qui a été créé en 1990, à la demande des élus régionaux pour supprimer et transformer les friches industrielles de la région. La région avait 10 000 ha de friches industrielles en 1990 soit 50% des friches françaises. A l'image de ce qui s'est fait en Lorraine, les élus demandent à l'Etat de créer un établissement dont le but est d'acheter les friches, de les déconstruire, de dépolluer les sols et de les remettre sur les marchés. Cet EPIC de l'Etat a traité en 27 ans à peu près 5 500 hectares de friches industrielles. Au début l'EPF intervenait sur des terrains qui ne lui appartenaient pas

puis il a ensuite acheté des terrains. Il a acheté des terrils miniers qu'il a préverdés, renaturés, boisés. Il achète à peu près une centaine d'hectares de friche industrielle, de friche urbaine par an. C'est pour densifier l'urbain, éviter la péri-urbanisation et éviter la consommation d'espace naturel et agricole. L'EPF NPDC intervient sur trois grands axes : répondre aux demandes de l'Etat et de la Région pour produire du foncier pour du logement (notamment social), intervenir sur l'action économique, et marginalement sur la biodiversité (10% de son budget). Un exemple à Lille : on achète, on met en sécurité, on déconstruit puis le site est revendu à un promoteur immobilier ou un bailleur social qui reconstruit. On participe ainsi à la densification urbaine et à l'élimination de bâti en déshérence. Pour l'aspect biodiversité, l'EPF intervient aussi dans la déconstruction des friches industrielles polluées qu'il renature. Les friches sont des espaces « thermophiles », qui accueillent des espèces parfois remarquables. Lorsque les espèces sont protégées, c'est anxiogène pour le promoteur qui va devoir entreprendre la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) par la suite, coûteuse en démarches et délais. L'évolution d'une friche peut aussi être insatisfaisante du point de vue paysager et écologique (plantes invasives). Comment régler le problème ? Une solution consiste à intervenir en faisant du préverdissement, avec des mélanges fleuris pour les pollinisateurs sauvages (car ces espèces ne sont pas protégées), avec des essais. Il s'agit d'espaces préverdés temporaires (5 à 10 ans). Les sols sont généralement sans matière organique, il faut donc faire des essais : espèces végétales particulières, semis, transferts de foin pour cicatrifier temporairement ces espaces et aider les pollinisateurs, surtout les abeilles à langues longues.

T. Mougey (FPNRF) : quels sont les facteurs bloquants pour le développement de cette méthode sur l'ensemble du territoire des friches à vocation d'urbanisation ? Pourquoi, puisque ce n'est pas très coûteux, n'est-ce pas généralisé sur le territoire français ?

G. Lemoine : techniquement, rien ne l'empêche. C'est assez innovant. L'EPF NPDC est le seul à le faire, notamment à ces échelles. Il est difficile de convaincre mes collègues « travaux », ces derniers peuvent ne pas être motivés car cela est marginal au niveau des travaux lourds de déconstruction. La clé d'entrée, c'est d'avoir la contrainte, c'est-à-dire des situations jugées insatisfaisantes par les riverains (manque d'acceptation sociale de voir des terrains se transformer en « jungles ») avec une pression vis-à-vis des autres EPF de France, ou des autres aménageurs pour les espaces qui ne sont pas en déshérence. Ma clé d'entrée est de rendre un site qui est beau, « propre », accepté, pour que celui qui va nous suivre soit en situation non anxiogène, avec des espèces non réglementairement protégées.

T. Mougey (FPNR) : c'est plus des questions d'acceptabilité juridique (crainte que des espèces protégées puissent s'installer) que l'aspect financier ?

G. Lemoine : oui. Mais j'espère pouvoir aussi utiliser l'argument financier, par ex. quand il faut intervenir pour supprimer des grands buddléias sur une surface importante et que cela coûte au final nettement plus cher qu'une prairie fleurie ...

B. Schatz (CNRS) : pourquoi ne le proposez-vous pas à la compensation écologique, surtout pour les aménageurs ?

G. Lemoine : l'EPF propose la compensation écologique sur des espaces qui sont dédiés à la biodiversité, pas sur des espaces temporaires où il y a trop de risque pour le président de communauté de communes si on lui demande de faire des mares. Les promoteurs, les aménageurs, les intercommunalités ne veulent pas trop... Et faire de la compensation sur des espaces temporaires n'est pas opportun.

➤ **Bonnes pratiques dans les carrières (Fadel Bio Beri de l'UNICEM)**

Cf. diaporama « [Copil PNA pollinisations sauvages UNPG](#) »

L'UNPG est la fédération qui représente les entreprises exploitant du granulat (sables et graviers) destiné aux constructions d'infrastructures routières et immobilières. La profession s'est engagée en faveur de la biodiversité depuis quelques années déjà à travers des études permettant de mieux comprendre les enjeux et de connaître l'intérêt des sites pour la biodiversité. Des guides ont été élaborés pour accompagner les entreprises dans la mise en place des actions sur le terrain. La biodiversité est prise en compte non seulement en amont (avant l'implantation des sites) mais aussi au quotidien et aussi après l'exploitation. La profession s'est engagée dans la SNB (Stratégie nationale pour la biodiversité) depuis 2012. L'engagement a été récemment reconduit jusqu'à 2019 en déposant une vingtaine d'actions. La profession s'engage aussi par rapport aux différents plans nationaux d'actions du ministère en charge de l'écologie (Sonneur à ventre jaune par ex.). Les pollinisateurs sauvages intéressent la profession depuis quelques années déjà, surtout les hyménoptères. Les hyménoptères apoïdes ont fait l'objet d'une étude qui a permis de leur consacrer une fiche dans notre Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels. En collaboration avec l'EPF NPDC, la profession a édité le guide « les carrières de sable : une opportunité pour les abeilles solitaires » (<http://www.unpg.fr/2016/01/20/les-carrieres-de-sable-une-opportunite-pour-les-abeilles-solitaires/>). Suite à quelques actions mises en place sur le site d'une entreprise adhérente, la profession a décidé d'étendre ces bonnes pratiques au sein des autres entreprises. Ce document se veut très pratique, compréhensible par les novices, en revenant sur les enjeux (qu'est-ce qu'une abeille, comment les préserver sur site, l'intérêt d'un site pour la préservation de ces espèces). Le document propose neuf fiches pratiques pour susciter l'action concrète des professionnels sur leurs sites. Pour accompagner la sortie du document, un colloque a eu lieu à Arras et ce fut aussi un moment d'échange avec d'autres professionnels sur la problématique (120 participants). L'évènement s'est terminé sur une visite permettant de montrer les actions réalisées sur un site. Nous continuons à communiquer (du niveau régional au niveau international) auprès de nos adhérents pour les inciter à mettre en place ce type d'actions sur leurs sites. Actions de l'amont à l'aval.

ESPACES NATURELS

➤ **Bonnes pratiques dans les espaces naturels, Xavier Gayte (AFB)**

PNA « France Terre de pollinisateurs » : premier comité de pilotage, 19 octobre 2017

L'Agence française pour la biodiversité, créée au 1^{er} janvier 2017, est la fusion de quatre structures (Onema, Agence des aires marines protégées, Parcs nationaux de France, Atelier technique des espaces naturels) et a repris les missions de ces anciennes structures intégrées. Donc, les engagements pris par PNF, qui avait signé une convention avec le ministère en charge de l'écologie sur l'implication de certains parcs nationaux pour la mise en œuvre du PNA FTP, continuent dans le cadre de l'AFB.

Les actions menées par l'ex-Aten continuent et ont vocation à être renforcées : formation des jurys du concours prairies fleuries, ateliers syrphes à destination des gestionnaires d'espaces naturels ... Se pose la question d'aller sur les terrains des lycées agricoles. C'est une attente de l'AFB d'aller sur la formation initiale (formation gestionnaires espaces naturels mais aussi sur l'agriculture). Ce chantier débute.

L'AFB ne fait pas que reprendre les actions des structures intégrées : il y a aujourd'hui 3 ou 4 enjeux forts. Les enjeux de recherche : l'AFB va travailler sur des feuilles de route thématiques en 2018, l'accompagnement des travaux de R&D pollinisateurs se pose. L'AFB ne va pas se substituer à ce qui existe déjà mais aller sur des champs qui ne sont pas couverts, *a priori* la question de l'interaction pollinisateurs sauvages/pollinisateurs domestiques d'une part, et d'autre part la question des effets cumulés et de l'importance relative des facteurs ressources nutritives et pesticides. A travers son lien avec les espaces protégés, l'AFB a une opportunité de décliner des actions pilotes opérationnelles dans ces espaces (PN très proches de l'Agence, lien historique avec les autres aires protégées). Concernant les enjeux de capitalisation de toutes les expériences qui sont menées, l'AFB travaille sur un portail technique, à destination des usagers et des gestionnaires, pour tout ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques. Il existe aujourd'hui de nombreux centres de ressources (trame verte et bleue, Natura 2000, génie écologique, zones humides, etc.). L'idée est de développer un portail général autour de ces bonnes pratiques. Il faut travailler en particulier les retours d'expériences, de manière à ce qu'ils soient interopérables avec ce qui peut se faire dans d'autres centres de ressources de manière à ce que les acteurs aient une bonne pratique apicole que l'on soit en site Natura 2000, en TVB, en friche industrielle, sous une ligne à haute tension, etc. Le troisième enjeu est celui de la sensibilisation citoyenne, avec deux grands axes pour l'AFB : continuer à appuyer les démarches de sciences participatives (notamment celles issues du MNHN), sensibiliser le grand public (l'agence va lancer début 2018 une grande campagne de communication autour de la biodiversité sur 3 ans : la question des pollinisateurs va se poser).

Calendrier : l'agence continue de faire ce que PNF et l'Aten faisaient ; en 2018 des actions emblématiques pour le PNA FTP peuvent être financées, mais c'est surtout à partir de 2019 que les axes de recherche seront définis, que la mutualisation des centres de ressources sera faite et que le contrat d'objectif avec le ministère aura vu le jour.

➤ **Conservatoire du littoral (Pascal Cavallin)**

Le Conservatoire du littoral s'intéresse à la question des pollinisateurs sauvages depuis 2012 suite à un certain nombre de remontées de terrain où beaucoup d'apiculteurs, fuyant les agrosystèmes, sont venus solliciter l'occupation temporaire

du domaine du conservatoire. On s'est retrouvé submergé par le nombre de demandes et parallèlement, nous avons des alarmes qui venaient du monde scientifique sur la concurrence alimentaire potentielle entre l'Abeille mellifère et les pollinisateurs sauvages. Nous avons travaillé avec l'Inra d'Avignon et l'Irstea de Provence à la mise en place d'une étude scientifique sur cette thématique-là sur le site de la Côte bleue en Provence-Alpes-Côte d'Azur (3600 hectares de garrigue à romarin et lavande : il s'agissait d'étudier sur 3 ans ce qui se passe en matière de ressource alimentaire, de la qualité de cette ressource et de l'impact du « déversement » d'abeilles domestiques sur le site (1 500 colonies qui arrivent en mars, avril, mai). Il y a mise en évidence d'une concurrence à la fois intra- et interspécifique. On a mis en place une note de principe d'action, une sorte de cadre interne, une doctrine, permettant de traiter à la fois les demandes d'usage apicole et la prise en compte des pollinisateurs sauvages sur les sites du Conservatoire du littoral. Nous n'avons pas remis en cause la présence historique de l'Abeille mellifère sur nos sites mais on a mis en place un certain nombre d'éléments techniques qui permettent de traiter les demandes à la fois en termes d'acceptabilité et de prise en compte d'un volume ou d'une trame, d'un réseau de sites du conservatoire destiné aux pollinisateurs sauvages. Cette note a fait l'objet de nombreux allers-retours, à la fois avec la profession apicole locale, nationale et avec les différents réseaux d'espaces naturels protégés. Elle sera proposée au Conseil d'administration de l'établissement public soit à la fin de l'année soit au tout début 2018 pour une adoption et une mise en place sur les sites du Conservatoire, par le Conservatoire lui-même mais aussi par son réseau de gestionnaires.

ACTIONS DE CONNAISSANCE DES INSECTES POLLINISATEURS

➤ **Référentiels taxonomiques, liste rouge** (Pascal Dupont de l'AFB ex MNHN)
Le Muséum à la charge de l'élaboration et de la mise à jour du suivi du référentiel taxonomique national concernant la faune, la flore, la fonge. En ce qui concerne le groupe des apoïdes, il y a eu un gros travail avec l'Observatoire des abeilles et l'université de Mons en 2016 pour la mise à jour de ce référentiel, une prochaine mise à jour est programmée pour fin novembre 2017. Parallèlement avec l'OA, un suivi de l'évolution de la systématique et nomenclature se met en place.
Concernant la dynamique Listes rouges : il y a une grosse attente du ministère sur le volet pollinisateurs. La mise en place d'une liste rouge nationale des abeilles sauvages est programmée pour 2019.
Pour les papillons, il y a eu une première évaluation Liste Rouge en 2010, la prochaine est programmée pour les rhopalocères en 2020. Il y a actuellement une très forte dynamique régionale, en particulier pour les rhopalocères : le territoire national est maintenant quasiment couvert par ces listes rouges. Certains groupes de coléoptères, dont des floricoles, devraient faire l'objet d'un travail de Liste rouge nationale, en particulier les saproxyliques, mais la priorité reste le groupe des abeilles sauvages.

Concernant les Syrphes, l'objectif est d'avoir en fin d'année un webservice qui permette de télécharger par requête l'ensemble des espèces avec un statut (à l'échelle nationale ou régionale).

C. Fontaine (CNRS/MNHN) : on a beaucoup de connaissances sur les abeilles, les papillons, mais pour les coléoptères et diptères, il y a vraiment un gros manque de connaissance, en taxonomie et en écologie alors qu'on dispose de plus en plus d'études qui montrent que, aussi bien pour la flore sauvage que pour les cultures, le rôle des diptères peut être très important et semble sous-estimé actuellement.

P. Dupont (UMS PatriNat) : sur les Diptères, on fait actuellement un gros travail sur le référentiel taxonomique avec une personne référente en relation avec les principaux experts européens pour obtenir une check liste pour la France. On doit ajouter 2 000 espèces à la faune de France. Un nouveau taxon est ajouté uniquement après une publication scientifique, or beaucoup de ces diptères nouveaux pour la faune de France sont chez les experts dans leurs collections mais rien n'est publié pour l'instant. On travaille sur une série de publications pour y pallier.

E. Dufrêne (OA) signale la Liste rouge européenne des abeilles qui est sortie en 2014 : 50% des taxons sont Data Deficient (DD), autrement dit, il n'y avait pas assez de données pour attribuer un statut. En France, on sera très certainement au-delà de 50% d'espèces DD compte tenu de l'état des connaissances et des inventaires actuels. Il y a un gros effort à fournir pour faire remonter les données au Muséum, mais aussi un effort d'inventaires et d'investissement pour les personnes qui récoltent des données ainsi qu'en termes de formation de personnes susceptibles de mettre un nom sur les espèces (une demi-douzaine en France à l'heure actuelle).

X. Gayte (AFB) : l'AFB va travailler sur un système de suivi de la biodiversité terrestre, un système d'information sur les milieux terrestres est en cours de création. Les pollinisateurs sont concernés. Des suivis à base d'ADN environnemental ont-ils été envisagés ou expérimentés, l'ADN environnemental est-il un outil pertinent pour des inventaires de ce type-là ?

Animateur PNA FTP : il existe une banque mondiale de séquences génomiques pour les abeilles. Le problème est que, pour certaines espèces, les spécialistes se posent la question de savoir si les spécimens qui ont été utilisés étaient correctement déterminés. Tant que des erreurs subsisteront, on ne pourra pas utiliser ces techniques en routine.

E. Dufrêne (OA) : les Allemands ont fait un gros travail sur plus de 500 espèces, avec des bons spécialistes taxonomiques. Il subsiste un certain nombre de difficultés, c'est loin de couvrir toute la faune européenne et il manque la moitié de la faune française.

C. Fontaine (CNRS/MNHN) : il y a plusieurs projets en cours. Cette thématique va se développer fortement assez rapidement.

X. Gayte (AFB) : pour des indicateurs au long cours, on peut s'affranchir de l'exhaustivité des banques de données ADN. Pour des logiques de suivi, il y a là quelque chose de potentiellement intéressant.

➤ **Approche naturaliste autour de l'Abeille domestique, et conservation de l'abeille noire** (Lionel Garnery, CNRS et Université Versailles Saint Quentin en Yvelines)

Cf. diaporama « [Lionel Garnery Conservatoires 2017](#) »

Les conservatoires d'abeilles sont des actions menées directement sur le terrain pour la conservation de la diversité naturelle de l'espèce. Le problème de l'Abeille mellifère est qu'elle n'est ni considérée comme une espèce sauvage ni réellement comme une espèce domestique. Les 26 à 29 races d'abeille mellifère sont issues d'un processus évolutif long et complexe. Les races européennes correspondent à des adaptations à leurs aires de répartition. On peut considérer *Apis mellifera mellifera* en voie de disparition. Deux solutions quand on cherche un gain agronomique : soit on fait de la sélection, soit on cherche à former des hybrides. L'apiculteur va chercher à « améliorer » les caractères de production, pas ceux d'adaptation. L'Abeille mellifère a donc tendance à perdre des caractères adaptatifs lors de la sélection. La sélection ne fonctionnant pas très bien chez l'Abeille mellifère, on peut modifier l'espèce par sélection. Malheureusement l'hybridation entre des souches fortement différenciées a de grands effets. On importe des reines depuis la fin de la Première Guerre mondiale, et la France est l'un des « champions » d'Europe de l'importation. Cela entraîne une homogénéisation à l'échelle des populations, ces mouvements d'abeilles entraînent une dispersion des maladies qui impacte la survie des colonies. Ces deux dernières années, la consommation en sucre de l'apiculture a été supérieure à la production de miel. Le but des conservatoires d'abeille noire est de conserver une dynamique naturelle pour éviter de perdre définitivement nos populations d'abeilles mellifères « naturelles » d'ici 10 ans. Les pertes de colonies sont acceptées au sein des conservatoires, on n'intervient pas artificiellement. Actuellement, les conservatoires ont du mal à « épurer » leur cheptel du fait de l'énorme pression d'abeilles importées à leurs abords : la reproduction est encore naturelle donc les mâles des colonies importées fécondent des reines au sein des conservatoires.

T. Duroselle (SCA) : Non seulement, on appauvrit le patrimoine génétique, mais on importe aussi des maladies et des parasites. Le plus dramatique pour les apiculteurs, c'est l'arrivée du *Varroa destructor*.

Thierry Mougey (FPNR) : que faudrait-il pour que l'Abeille mellifère soit une espèce domestiquée ?

L. Garnery (CNRS) : du point de vue législatif, elle l'est. Pour le biologiste, une espèce est domestiquée quand on maîtrise son cycle de reproduction complet. C'est une définition évolutionniste. On est capable de faire de l'élevage de reines, on sait faire de l'insémination artificielle mais c'est utilisé de manière ponctuelle. On a donc les moyens de domestiquer définitivement cette espèce. Par contre, dans la nature les fécondations sont majoritairement faites de manière naturelle, même pour des

reines élevées artificiellement : on a des congrégations de mâles venant des colonies alentours qui se regroupent à un endroit particulier où les reines viennent se faire féconder. Apparemment, le ministère de l'Agriculture est responsable de l'Abeille mellifère, pas le ministère en charge de l'écologie ; je considère qu'il y a encore une composante naturelle qu'il faut défendre parce que c'est l'avenir de l'abeille mellifère.

J.-N. Ribery (FNSEA) : si les apiculteurs sélectionnent, c'est une question économique. De nombreux apiculteurs vous diront que s'ils ont évolué, c'est parce qu'ils considèrent que l'abeille noire fait preuve d'agressivité, et c'est un critère de sélection. Les chiffres avancés sur la production ne sont pas justes. Vous dites qu'on est passé de 30 000 à 8 000 tonnes : les chiffres de 2016 étaient de 16 000 tonnes et cela devrait être beaucoup mieux cette année. Il ne faudrait pas oublier la question de la ressource mellifère.

L. Garnery (CNRS) : l'agressivité de l'abeille noire, ce sont des « on dit » de l'apiculture. Si vous lisez les travaux de Rutner, celui qui a décrit les races, et ceux du frère Adam, celui qui a fabriqué la souche Buckfast, ils décrivent cette abeille noire comme une abeille douce. En fait, son caractère agressif est lié aux premières importations d'abeilles italiennes faites en France immédiatement après la guerre de 14-18. On a faussement caractérisé ces hybrides comme étant de l'abeille noire.

AUTRES PRESENTATIONS D' ACTIONS

FNSEA (Jean-Noël RIBERY)

La FNSEA a une commission apiculture qui travaille étroitement avec la commission environnement, pour faire parler apiculteurs et agriculteurs ensemble et essayer de trouver des actions communes en faveur des pollinisateurs domestiques mais aussi sauvages. On a également mis en place des observatoires de ruchers sur 5 régions agricoles qui nous permettent de faire des observations mais aussi de rapprocher apiculteurs et agriculteurs afin de trouver des initiatives à mettre en place. Dans les initiatives mises en place, il y a eu, il y a trois ans, sur la question des traitements en cours de floraison, la production de 11 fiches de recommandation (une par culture) car il y avait une vraie problématique de la réglementation (http://proteger-les-abeilles.fnsea.com/Documents/11fiches_bonnes_pratiques_abeilles_compil.pdf). On a essayé de trouver un compromis pour réduire au maximum les impacts sur les pollinisateurs. La FNSEA souhaite aussi s'impliquer dans la SNB avec, s'il y a un prochain appel à projets, des actions favorables aux pollinisateurs. Il nous tient à cœur de mettre en place une formation entre api et agri : permettre aux agriculteurs de mieux connaître l'abeille dans son environnement et avoir un temps d'échange avec des apiculteurs pour créer des dynamiques locales et pour que chacun s'apprécie et se respecte mieux dans les territoires. Cela va bien sûr concerner aussi les abeilles sauvages. Une autre actions sur laquelle nous voulons avancer, c'est sur l'obligation qu'ont les agriculteurs de mettre en place des surfaces d'intérêt écologique (SIE) : nous voulons éditer une plaquette de sensibilisation sur l'intérêt des SIE pour les pollinisateurs. Nous sommes satisfaits du tout récent Règlement omnibus européen : les SIE prennent en compte les plantes mellifères. Les

agriculteurs qui mettront des cultures mellifères auront des coefficients d'équivalence supérieurs. On espère que cela sera incitatif car ces cultures sont mieux que des jachères à fonctionnalité souvent limitée. Il y a le concours général agricoles des prairies fleuries pour les prairies permanentes. Mais nous aimerions que les jachères aussi soient prises en compte. On dit qu'il faut implanter des jachères fleuries mais quelle est leur qualité ? Il serait intéressant d'avoir un concours jachères fleuries pour aller vers l'excellence de ce que peut être une jachère fleurie et durable. On travaille avec le ministère de l'Agriculture sur les MAEC (dont messicoles) : comment améliorer ces mesures ? Le souci, c'est que cela fait 2 ans qu'il y a un problème des retards de paiement, cela démotive les agriculteurs. On veut en parallèle aussi travailler dans le cadre des PSE (paiements pour services environnementaux) avec des partenaires sur les ressources mellifères ; nous avons engagé un premier échange avec RTE (ressources mellifères sous les emprises). Enfin, concernant Ecophyto, est prévue la mise en place des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP). On s'est rapproché de l'Inra qui est en charge avec sa commission de valider ces certificats. Aujourd'hui, il y a beaucoup de certificats qui visent à la réduction de l'usage des phytosanitaires. On a proposé d'élargir à la réduction des impacts, avec une fiche sur la gestion des bordures de champs qui puissent être favorable à l'habitat et aux auxiliaires des cultures.

Fondation Rovaltain (Wilfried Sanchez)

La fondation Rovaltain est avant tout scientifique, elle travaille sur les sujets santé et environnement. Elle se considère comme une plateforme d'échanges entre le monde de la recherche et l'ensemble des parties prenantes intéressées par les sujets santé et environnement, qu'on regarde en particulier sous le prisme de la toxicologie et de l'écotoxicologie. La Fondation Rovaltain fait de la production de connaissance, nouvelle et agrégation de connaissances, aide à la création de connaissances nouvelles. Il y a un pilier dédié à la diffusion, à la valorisation de la connaissance scientifique, en particulier à destination du grand public pour sensibiliser aux enjeux de santé-environnement. Durant l'année 2015, la Fondation a préempté les sujets suivants : les pollinisateurs, la substitution des molécules chimiques. La Fondation développe différentes actions sur le volet pollinisateurs, qu'on peut lier aux fiches 6, 10 et 12 du PNA FTP. Sur le volet production de connaissance, la Fondation finance et pilote des actions de recherche notamment sur l'Abeille mellifère, les interactions pesticides-pathogènes sur la santé de l'Abeille mellifère (Université de Clermont-Ferrand). Un séminaire de prospective s'est déroulé début octobre 2017 où l'objectif était d'identifier des nouvelles pistes d'action, de recherche, de communication sur le sujet des pollinisateurs, aussi bien sauvages que domestiques, ce qui a permis l'émergence de différents sujets tels que les pathogènes, les pratiques agricoles, et le besoin de substitution de certains traitements, le besoin de sensibilisation du public et de certaines parties prenantes. Sur le volet diffusion/sensibilisation, la Fondation organise aussi des séminaires associant des chercheurs et des parties prenantes (notamment acteurs industriels). Elle touche le grand public avec l'organisation de conférences ainsi que la réalisation d'expositions soit scientifiques soit art et science, l'idée étant de pouvoir transporter un message scientifique vers un public qui est généralement mal informé. <http://fcsrovaltain.org/abeilles---pollinisateurs.html>

Bertrand Schatz (CNRS)

On a un constat alarmant issus de différents programmes (ALARM, STEP, etc.) et rapports (IPBES). Plusieurs pays sont déjà bien avancés, alors qu'en France nous ne sommes pas structurés, on avance individuellement. On a donc décidé de se mobiliser un utilisant un outil du CNRS, le GDR (groupement de recherche) qui incite à regrouper les chercheurs travaillant sur le même thème. On s'organise en 5 axes : écologie des pollinisateurs, écologie des plantes, réseaux d'interactions, la conservation et les changements globaux concernant la pollinisation, services écosystémiques de pollinisation et agronomie. Nos objectifs sont d'avoir une réunion annuelle au minimum pour échanger sur nos travaux, ainsi que monter des projets communs et répondre ensemble à des appels d'offre, favoriser la participation des étudiants en thèse et en post-doc sur ces thèmes à différents colloques, favoriser et augmenter les échanges inter-labo, les collaborations entre équipes et leur faire bénéficier de matériel spécifique, monter des d'ateliers de formation sur les insectes pollinisateurs (taxonomie) pour augmenter le nombre de personne en capacité de les identifier. L'objectif général est de produire de l'information scientifique et de générer des réponses opérationnelles en agissant sur des aires protégées ou en répondant à différents types de demandes. Nous avons plein d'idées mais nous sommes aussi demandeurs d'idées qui remontent des acteurs concernés par la pollinisation. Le projet a obtenu un avis favorable du CNRS, nous saurons en décembre le montant du financement pour fonctionner. Nous remercions le ministère en charge de l'environnement pour sa lettre de soutien, rappelant que la création de ce GDR permet de répondre à plusieurs actions du PNA FTP.

Animateur PNA FTP : dans l'organisation de la réunion annuelle du GDR, il faut penser à inclure des spécialistes non académiques car c'est aussi un moyen pour les non professionnels de se tenir au courant des avancées de la recherche dans ce domaine.

B. Schatz : D'accord. On souhaite aussi pouvoir se déplacer en France pour être plus visible mais aussi voir des actions dans différentes régions.

ONF (Michel Hermeline)

L'ONF gère un quart des forêts françaises, presque 8% du territoire. On a la chance en gestion forestière d'être plutôt extensif (pas de pesticide ni d'intrants chimiques). En interne, on met en œuvre des bonnes pratiques qui permettent de favoriser les populations de pollinisateurs (milieux ouverts, gestion des lisières, diversité des essences, etc.). L'Office a structuré des réseaux naturalistes constitués de forestiers qui ont une expertise naturaliste, dont un réseau entomologie qui concerne aussi les pollinisateurs. Thierry Noblecourt, du réseau entomologie, a récemment fourni le référentiel taxonomique sur les Hyménoptères Symphytes. L'Office (en lien avec le CNRS) conduit un atelier test dans la réserve biologique intégrale (RBI) de Chizé sur les lisières forestières en lien avec les pollinisateurs. Il y a des problèmes de protocoles, cependant cela se déroule bien.

Unep (Olivier François)

L'Unep représente les entreprises du paysage avec 95 000 personnes qui y travaillent. Nous avons un rôle à jouer car nous travaillons directement avec des porteurs de projets (particuliers, collectivités, entreprises) et nous sommes en même temps des aménageurs, des concepteurs, et nous faisons de l'entretien du territoire. Nous sommes conscients de la nécessité d'une prise de conscience des mauvaises pratiques d'hier et des alternatives qu'il faut mettre en place. On a rédigé un guide de techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires (<http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/base-documentaire/environnement/surveillance-et-technique-alternatives>) et on a créé des formations à destination des adhérents de notre union professionnelle. Dans le monde de la production horticole, dans le monde du paysage, 95% des végétaux produits et utilisés sont issus de clonages : cela interroge sur l'harmonie, l'évolution, le futur d'un monde en dynamique, c'est un sujet sur lequel il faut communiquer. Notre force est d'être présent auprès des particuliers, des collectivités, des entreprises qui sont demandeurs d'information et qui ont des projets concrets, cependant notre faiblesse est d'être des entreprises soumises à des résultats, à faire du bénéfice, ce qui nous enlève de la crédibilité. Nous sommes donc moins écoutés que les associations telles que les CAUE, la LPO, les CPIE ... Nous avons conscience que les entreprises de paysage ne sont pas toutes exemplaires, mais il ne faut pas hésiter à nous solliciter. Il nous faut des moyens pour communiquer, il nous faut travailler sur la mise en place de programmes et il faut qu'il y ait de la transversalité entre les besoins des différentes organisations et les actions que nous pouvons mener auprès des personnes qui attendent nos conseils.

T. Mougey (FPNRF) : Y a-t-il des formations continues sur ces sujets (biodiversité, pollinisateurs) ?

O. François (Unep) : Nous sommes en train de mettre en place une formation sur la valorisation de la biodiversité au sein de nos entreprises. Avec Val'hor, nous avons travaillé sur une liste des végétaux favorables aux pollinisateurs qui est mise à disposition des adhérents de notre union professionnelles. J'ai noté que Flor'abeille est également une source d'information importante dont s'inspirer dans nos aménagements (conception, entretien). Il va y avoir des choses à inventer, des nouveaux matériels à créer et apprendre à les utiliser, pour être performants dans le respect de notre environnement.

C. Pinard (MAA) : L'Unep est un partenaire majeur de l'enseignement agricole, très présent à la fois dans les formations initiales mais aussi dans les formations continues, l'Unep intervient souvent dans les Centres de formation pour la promotion agricole (CFPPA).

G. Lemoine (EPF Nord-Pas-de-Calais) : il faudrait former à la fois les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour qu'ils demandent (lors des commandes) aux adhérents de l'Unep de faire des choses avec plus de biodiversité : souvent les entreprises du paysage ont peu de marges de manœuvre.

O. François (Unep) : il est vrai que les cahiers des charges (CCTP) sont souvent très pauvres à ce niveau-là.

ANIMATEUR NATIONAL

Point sur la mise en œuvre du PNA : actions conduites et pratiques favorables aux insectes pollinisateurs, communication et portail internet

Tableau récapitulatif des actions conduites (celles précédemment présentées ou présentées l'après-midi ne sont pas forcément reprises ici) :

OBJECTIF	ACTION	AVANCEMENT
I.1 : Mettre à jour et suivre les référentiels taxonomiques d'insectes intervenant dans le processus de pollinisation	1 - Gérer les référentiels taxonomiques des insectes pollinisateurs sauvages	<ul style="list-style-type: none"> liste taxonomique nationale des abeilles (Hym. Apoidea Apiformes) en ligne Référentiel taxonomique national : Symphites : Liste à jour par Thierry Noblecourt (ONF) en juin 2016, transmise au MNHN
I.2 : Mettre en place des systèmes de reconnaissance des insectes pollinisateurs sauvages	2 - Réaliser des outils de détermination des insectes pollinisateurs sauvages	L'ouvrage sur les abeilles d'Europe devrait sortir en 2018 (info NAP Ed. du 18 oct. 2017)
I.3 : Connaître la répartition, la distribution et l'abondance des différents taxons d'insectes pollinisateurs sauvages sur le territoire national	3 - Coordonner et alimenter les bases de données d'occurrence sur les insectes pollinisateurs sauvages	<ul style="list-style-type: none"> FlorAbeilles Rencontres nationales abeilles organisées par l'OA : Rennes (janvier 2016), Tours (janvier 2017). Publication : Benoît Geslin, Violette Le Féon, Michael Kuhlmann, Bernard E. Vaissière & Isabelle Dajoz (2016). The bee fauna of large parks in downtown Paris, France. <i>Annales de la Société entomologique de France</i> (N.S.) 51 (5-6) : 487-493 <p>Publication en cours de finalisation : Atlas préliminaire des bourdons du Nord et du Pas-de-Calais (par EPF, SENF, GON, CEN, Opie, STB-Matériaux)</p> <p>Inventaire abeilles de la RN Géologique de Limay (78) par Opie, 2016</p> <p>Suivi Opie d'hôtels à abeilles à Monaco et environs avec ONF : 2016 + 2017</p> <p>Suivi Opie d'hôtels à abeilles sur agglomération Grenoble, avec ONF : 2017</p> <p>Inventaire des bourdons du Parc G. Valbon (93), Opie, 2017</p>
I.5 : Mettre en place des outils d'aide à la décision pour la conservation des insectes pollinisateurs sauvages	5 - Evaluer les risques d'extinction des insectes pollinisateurs sauvages : listes rouges et listes d'espèces déterminantes de Znieff	<ul style="list-style-type: none"> Liste abeilles déterminantes Znieff en IDF validée par CSRPN en septembre 2017 Liste papillons diurnes déterminants Znieff en IDF validée par CSRPN en septembre 2017
I.6 : Mieux comprendre et mesurer les services rendus par les insectes pollinisateurs sauvages	6 - Soutenir et développer des études scientifiques sur les pollinisateurs sauvages	<ul style="list-style-type: none"> Colloque « Abeilles en territoires de grandes cultures » à Chizé (79) le 21 janvier 2016 organisé par le RMT Biodiversité & Agriculture, l'UMT PrADE et DephyEcophyto 2016 : Conservatoire du Littoral et INRA : Étude des interactions écologiques entre les abeilles mellifères et les abeilles sauvages sur le site du

		<p>Conservatoire du Littoral de la Côte Bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> réunion d'échange du GT2 du RMT Biodiversité et Agriculture le 3 mars 2017 sur l'évaluation du service de pollinisation réalisé par les insectes pollinisateurs Séminaire Promosol "Les facteurs variétaux du colza et du tournesol susceptibles d'impacter la faune pollinisatrice, la production apicole et les services de pollinisation, en interaction avec le milieu", 18 mars 2016, Paris
II.1 : Développer et structurer l'offre de formation sur l'identification, l'étude et la préservation des insectes pollinisateurs sauvages	7 - Former à la détermination et à l'étude des pollinisateurs sauvages	<p>Formations :</p> <p>« abeilles sauvages » Opie mai 2017 « Papillons de jour – initiation » Opie mai-juin 2017 « Papillons de nuit – initiation » Opie mai-juin 2017 « Rhopalocères et zygènes -perfectionnement » Opie juin 2017</p> <p>« Ateliers Syrphes » du groupe InterRéseau Syrphes (RNF) du 27 au 30 juin 2017 sur la Réserve de Plouvénin (22)</p> <ul style="list-style-type: none"> Journées d'échanges de l'IFORE/Direction de l'eau et de la biodiversité (ministère écologie) sur les PNA en faveur d'espèces menacées avec DREAL et DDT le 16 juin 2016 : intervention Opie : "Un exemple de diagnostic de situation des espèces, préalable à la définition des actions : diagnostic du PNA France terre de pollinisateurs"
II.2 : Soutenir les dispositifs de communication visant à sensibiliser un large public d'acteurs de terrain à une meilleure prise en compte des insectes pollinisateurs	8 - Promouvoir les démarches visant à mieux faire connaître les pollinisateurs sauvages	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau logiciel Spipoll testé pour résolution des éventuels problèmes. Rencontres régionales Spipoll en 2016 Rencontres régionales Spipoll en 2017 : 17-18 juin dans les Hauts de France
II.3 : Intégrer la problématique conservation et gestion durable des habitats favorables aux insectes pollinisateurs sauvages dans les enseignements agricoles, paysagistes et d'aménagement du secondaire et du supérieur	9 - Former les futurs professionnels à l'étude et à la prise en compte des pollinisateurs sauvages	<ul style="list-style-type: none"> Cours « Les insectes pollinisateurs sauvages » pour licence Ecopur, Université d'Orsay, par l'Opie le 17 mars 2016 Séminaire MS PAPDD "L'abeille et l'apiculture : un enjeu complexe, un défi de société" pour étudiants d'Agro-paris-Tech à Paris le 23 juin 2016 par l'Opie Intervention Opie animateur : « Le Plan national d'actions « France terre de pollinisateurs pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages » : actions, bilan et perspectives » dans le cadre du séminaire « les services rendus par l'apiculture : enjeux et complexité des politiques publiques » pour les étudiants du MS PAPDD (Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable) 2015-2016 à Agroparistech le 7 février 2017
II.6 : Organiser des rencontres d'acteurs (séminaires, colloques...) et animer les échanges (forum, groupes de travail...) concernant les	12 - Développer des interactions et le travail en réseau des différents acteurs sur la thématique, en	<ul style="list-style-type: none"> colloque de l'UNPG "Pollinisateurs sauvages, l'exemple des carrières" à Arras le 31 mars 2016 Colloque "Les pollinisations" à Paris le 15 avril 2016 (SBF, OA, ...) Intervention Opie "Le PNA FTP : un défi pour

pollinisateurs sauvages et le service de pollinisation	synergie avec le PDDA	<p>l'agriculture" lors de la séance "Pollinisateurs, biodiversité et productions végétales" de l'Académie d'agriculture de France à Paris le 18 mai 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 septembre 2016 Parcs nationaux de France : après-midi d'échanges sur la thématique «abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages» à Ollières, avec IMBE, INRA et OA. • Présentation du PNA FTP par Opie lors de la Fête de l'Abeille noire à Bullion (78) le 6 novembre 2016 • Table ronde au Sénat le 22 février 2017 Pollinisateurs/pesticides (21 sénateurs, PEM2, ANSES, INRA, UNAF). Efficacité de l'interdiction des néonicotinoïdes, quelles alternatives ? • COPIL PNA messicoles le 27 avril 2017 • Université des abeilles, Guerlain (Paris), 11 mai 2017 • Conférences-débats « Abeille noire » et « Des abeilles en ville » à la Cité internationale universitaire de Paris par CNRS et Opie, en partenariat avec ONF et Fondation Gécina, le 19 mai 2017 • RMT Biodiversité & Agriculture 28-30 juin 2017 à Quétigny (21) • Participation et présentation du PNA par Opie animateur au cours de l'atelier « Actions en faveur des pollinisateurs/du service de pollinisation » lors du séminaire Biodiversité et gestion de l'espace des PNR le 5 juillet 2017 à La Chapelle Montligeon (61) • 22-23 septembre 2017 11^e Rencontres naturalistes de Haute-Loire à Yssingeaux : projection-débat autour du film « Les abeilles sauvages » de Jan Haft, présentation du PNA
III.1 : Encourager des pratiques de gestion citoyenne, professionnelle ou de réseau des espaces en faveur des insectes pollinisateurs sauvages dans les espaces agricoles et non agricoles	14 - Augmenter la ressource florale en superficie et en qualité, pour les insectes pollinisateurs sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • FNSEA : rencontre avec l'Opie en juillet 2017 pour accompagnement de la démarche SNB dont projet de concours jachères mellifères, ressources alimentaires pour les pollinisateurs (identifier semences et plants favorables), projet brochure SIE favorables aux poll. • Dans le cadre du PDDA et du plan de développement de l'agroforesterie, un groupe de travail coordonné par France-Agrimer a produit une liste de plantes horticoles attractives pour les pollinisateurs (juin 2017) : 200 végétaux environ retenus. ET3 dans la boucle (pas de logo ministère écologie car présence du Robinier faux-acacia et de l'Erable negundo par exemple) Intervention de l'animateur du PNA « Les végétaux locaux au cœur des objectifs du PNA FTP » lors de la Journée d'échanges « Semer et planter local » du 26 juin 2017 organisée par l'AFB
III.2 : Encourager et soutenir des bonnes pratiques sylvicoles publiques et privées en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	16 - Mobiliser les opérations favorables aux pollinisateurs sauvages, éventuellement en vue de mettre en place une MAEC visant à	Participation de l'animateur PNA à la réunion du groupe de travail Messicoles et MAEC le 27 juin 2017 à la Fédération des PNR (Paris), organisée par animatrice du PNA messicoles

	préserver leur diversité au sein des cultures	
III.3 : Encourager des pratiques agricoles en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en cohérence avec les engagements unitaires des MAEC existantes, et rédiger une MAEC spécifique	17 - Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et des terrains industriels	Présentation Opie du PNA au GTE d'EDF le 4 octobre 2016
III.4 : Encourager des pratiques de gestion des terrains sans usage ou rattachés aux infrastructures de transport ou d'énergie ou appartenant à des entreprises industrielles, en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	18 - Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des "espaces verts" non industriels et dans la gestion des terrains militaires	Accompagnement par l'Opie des jardiniers de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) (75) pour le réaménagement du Parc et l'installation d'hôtels à abeilles
III.5 : Encourager des pratiques de gestion de terrains publics ou privés fleuris ou jardinés (parcs urbains et péri-urbains, golf, zone de loisir...) et la gestion des terrains militaires en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	19 - Construire un cahier des charges pour le développement de filières de semences et de plants indigènes	Parution du Guide d'achat « végétal local » (FCBN) en 2017
III.7 : Articuler les politiques publiques (autres PNA, Réserves naturelles, Parcs nationaux et régionaux, ENS des départements, site Natura 2000 et réseaux d'espaces naturels gérés...) et les pratiques de conservation de la nature en faveur des insectes pollinisateurs sauvages	20 - Intégrer la préservation des pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces naturels protégés, des domaines de l'Etat et des collectivités territoriales	Conservatoire du Littoral 2017 : principes d'action et de gestion apicole et des pollinisateurs sauvages sur les sites du Conservatoire <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action pollinisateurs PNR Vercors • Plan SAPOLL Interreg transfrontalier pollinisateurs sauvages. http://sapoll.eu/ : inventaire en cours des actions menées en France par CEN NPDC. • Plan Corse du sud et Office pour l'environnement de Corse (en cours)
Initiation de Plans régionaux en déclinaison du PNA		Plan d'actions régional Nouvelle Aquitaine (réalisé juin 2017). Appel à projets 2017 « TVB et pollinisateurs en NA » lancé le 15 mai , date limite envoi pré-projets le 30 juin, attribution des aides par la commission permanente le 20 novembre 2017 Projet Centre (DREAL, rédaction confiée à Hommes & Territoires) Projet Pays de la Loire (DREAL), actions de préfiguration d'une déclinaison régionale (2018) Projet Grand Est (DREAL et CEN Lorraine) Actions Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) en relation avec actions 6 et 8 du PNA Projet PACA (DREAL)
Rencontres d'acteurs, réponses à sollicitations, divers		Rencontre Opie-FNSEA le 27 juillet 2017 pour accompagnement démarche SNB : concours jachères mellifères, ressources alimentaires pour les pollinisateurs (identifier semences et plants favorables), brochure sur les SIE favorables aux pollinisateurs Octobre 2017 : Gazette des communes (Sylvie

		Luneau) Rencontre Unep (Union nationale des entreprises du paysage) le 12 juillet 2016 Relecture / amendement Principes d'action apicole CDL, novembre 2016 Réalisation de la liste des noms français des abeilles de France, décembre 2016-janvier 2017 Rencontre animateur PNA-Rovertain (W. Sanchez) le 12 juin 2017 Conseil départemental de l'Eure, action messicoles/pollinisateurs : janvier-février 2017 PNR des Grands Causses 2017 Acteurs naturalistes de Nouvelle Aquitaine (asso, CEN) pour motiver réponses à appel à projet de la région, juin 2017 Projet Pollinéaire (Denis François) d'lttecop Projet francilien inter-Parcs naturels régionaux, 2016 + 2017 Association Espaces (92), étude talus ferroviaires 2017 Renault, 2017 Société entomologique de Lorraine 2017 Victor Miget, journaliste Sciences et Avenir, mars 2017
--	--	--

Déclinaisons régionales et locales

Grand Est (Phillipe HEY, Dreal)

Cf. diaporama « PHey_actionsGE_171019 »

Le pôle espèces et expertise naturaliste est celui qui pilote tout le dispositif des déclinaisons régionales des plans nationaux d'action au sein de la DREAL. C'est aussi le pôle en charge des dérogations portant sur les espèces protégées. Le PNA FTP ne concerne pas uniquement les hyménoptères ou les abeilles sauvages mais l'ensemble du compartiment des insectes pollinisateurs importants dont les coléoptères, les diptères, les lépidoptères. Il ne faut pas oublier aussi qu'on est, dans le cadre d'un PNA, sur des actions qui visent à améliorer la qualité et l'état de l'ensemble des milieux naturels.

En 2016, juste après la fusion créant la DREAL Grand Est, il est évident qu'au niveau de l'activité, la priorité était donnée aux PNA déjà en cours de rédaction ou de mise en œuvre pour essayer de parvenir à une mutualisation et à une homogénéisation de l'ensemble des actions des différentes déclinaisons régionales. Cependant en 2016 l'initiative était venue du monde associatif (Société lorraine d'entomologie - SLE) et du bureau d'études sur les invertébrés Anne Valet, qui avaient sollicité l'ex-Dreal Lorraine pour une demande de financement afin de dresser un état des lieux par rapport à un plan régional d'actions sur les pollinisateurs et de commencer à rédiger une déclinaison régionale. Ce travail a été fait mais uniquement à l'échelle de la Lorraine : ces deux acteurs ont pris une trentaine de contacts avec différentes structures (associations, collectivités, chambre d'agriculture ...), mené des entrevues. Le document produit en 2017 fait une cinquantaine de pages avec un état des lieux de la connaissance sur les insectes pollinisateurs en Lorraine (exploitation de la base

de données Taxa) avec recherche des référents régionaux pour les hyménoptères, lépidoptères, diptères et coléoptères. Le document rappelle les actions déjà à l'œuvre en Lorraine, notamment le plan abeille et insectes pollinisateurs du Département des Vosges, le travail de l'association Apicool en Lorraine (installation de ruches d'abeilles mellifères sauvages avec accompagnement pédagogique), le travail du PNR de Lorraine et son action prairies fleuries. Ces actions sont essentiellement axées sur la sensibilisation du public. Le document propose un certain nombre de pistes : élargissement du travail de recherche de données, de référents et d'actions déjà à l'œuvre dans le Grand Est (Alsace et Champagne-Ardenne) ; trouver des synergies avec le plan Ecophyto ; approfondir les inventaires ; travailler sur des outils de communication à l'échelle de la grande région. Dans ce document, en cours d'analyse et de discussion, SLE et le bureau d'études entomologique proposent une déclinaison régionale reprenant l'ensemble des axes et actions du PNA , avec une fiche très détaillée pour chaque action et chiffrée. L'avantage c'est qu'on a clairement identifié des structures partantes.

Ce qui pose un peu un problème, c'est la demande de financement sur 2018-2022. Le choix de ces associations a été de faire une demande vraiment complète, le montant demandé est donc très important. Il va falloir prioriser les actions à mettre en œuvre, pour ne pas essouffler la dynamique, démarrer les actions dès 2018, et travailler sur un plan de financement. Il y a aussi au sein de la Dreal un travail de mutualisation avec les autres PNA (messicoles). Nous avons eu plusieurs réflexions en interne, notamment sur le rôle d'un PNA en tant qu'outil intégrateur. Avec un PNA, il s'agit de mobiliser les acteurs qui ont les leviers pour agir. Au niveau d'une déclinaison régionale, il y a de la connaissance, de la sensibilisation, de la gestion en direct mais il y a aussi cette volonté de faire du PNA un document, un outil qui intègre l'ensemble des politiques publiques. A la Dreal, nous avons la connaissance et on nous demande d'analyser un certain nombre de projets d'aménagement (dérogations espèces protégées, dossiers loi sur l'eau, autorisations ICPE, urbanisme) pour lesquels on peut entrer dans des procédures ERC (Eviter réduire compenser). Très peu d'espèces de pollinisateurs sont protégées mais quand nous sommes prescripteurs de mesures de réduction et surtout de mesures compensatoires, nous avons besoins d'outils techniques pour réussir à intégrer la problématique des pollinisateurs mais aussi des papillons *Maculinea* et des odonates. Le document pour la déclinaison Lorraine fait remonter de la part de plusieurs acteurs le besoin d'avoir des indicateurs de l'intégrité des milieux naturels et d'avoir des outils de méthode qui permettent de définir la santé d'un milieu naturel en fonction de la présence ou non des différents compartiments de pollinisateur et de pouvoir éventuellement agir favorablement pour les compartiments qui seraient manquants ou incomplets. Une autre réflexion par rapport au paysage : quand on va voir les élus locaux et qu'on leur parle d'un papillon *Maculinea*, on suscite peu l'intérêt ; quand on leur parle de prairies fleuries, ils comprennent mieux car c'est quelque chose qui se voit et qu'ils recherchent pour leur territoire ; quand on leur parle de paysage, ils comprennent tout à fait car cela leur est directement compréhensible. Les synergies qu'il peut y avoir entre la qualité du paysage (le côté traditionnel) et les pollinisateurs est quelque chose qui marche très bien au niveau sensibilisation sur le terrain.

T. Mougey (FPNRF) : Y a-t-il d'autres Départements qui possèdent des plans pollinisateurs ?

P. Hey (Dreal Grand Est) : Il existe d'autres initiatives en Alsace, tout le travail qui est fait dans le cadre de zéro phyto, le label « Commune Nature » (démarche Région et Agence de l'eau Rhin-Meuse) sont des actions favorables. Tout le travail des Agences de l'eau avec les collectivités pour l'amélioration de la qualité de l'eau, des zones humides, a aussi une répercussion positive pour les pollinisateurs sauvages.

F. Micheau (Dreal Centre Val de Loire) : en région Centre, c'est le Pays de Bourges (collectivité territoriale) qui avait lancé un plan en faveur des pollinisateurs sauvages et qui a été repris maintenant au niveau du Département du Cher (plan départemental pollinisateurs sauvages) avec pour but de faire se rencontrer les acteurs et de les mobiliser sur des actions.

P. Hey (Dreal Grand Est) : par rapport à l'appel à projets TVB (cofinancement Etat, Agence de l'eau et Région), les premiers dossiers n'ont pas été analysés sous l'aspect pollinisateurs sauvages mais c'est quelque chose que nous allons faire.

F. Micheau (Dreal Centre Val de Loire) : au départ le Pays de Bourges était dans une démarche TVB et c'est une de ses actions qui a abouti au plan pollinisateurs.

T. Mougey (FPNRF) : une des craintes des collectivités est sans doute qu'une fois qu'on a défini les actions d'un plan, on risque de créer du mécontentement si on ne dispose pas des lignes budgétaires.

C. Pinard (MAA) : d'autres plans comme le Plan agroforesterie du ministère de l'Agriculture réfléchissent eux aussi à des déclinaisons régionales mais il n'y a pas forcément d'enveloppe financière associée.

T. Duroselle (Société Centrale d'Apiculture) : la Mairie de Paris vient d'adopter son deuxième plan biodiversité, qui prend en compte les abeilles domestiques et les autres pollinisateurs grâce à la Direction de l'environnement, la SCA et l'université Paris-Diderot. On essaye de faire protéger des zones dans Paris, en commençant par le parc de Bercy, où on a obtenu de ne pas installer d'Abeille mellifère. On va développer tout un plan abeilles sauvages (installation de nichoirs, terrain préparé) pour à la fois un travail de recherche (Isabelle Dajoz) et d'initiation/information du public. Il n'a pas été facile de convaincre la Mairie de Paris. Par ailleurs, au sein de la SCA, nous avons trois de nos cours au rucher école du Jardin du Luxembourg qui parlent exclusivement ou partiellement des abeilles sauvages.

G. Lemoine (EPF Nord-Pas-de-Calais) : Il faut aussi mentionner la démarche des Butineurs du Val de Bièvre à Villejuif avec le Département du Val de Marne pour préserver les abeilles sauvages. On a un glissement progressif d'apiculteurs qui commencent à devenir des apidologues.

P. Dupont (UMS PatriNat) : Concernant l'intégration des pollinisateurs dans la TVB, il y a eu une belle expérience dans le département de l'Ain, par le CEN. Dans le département de l'Ain, on dispose d'une bonne cartographie sous SIG d'habitats riches en fleurs et une bonne cartographie de tout ce qui est sites potentiels de gîtes pour les apoïdes (haies, pelouses, etc.). Une modélisation de la connectivité à l'échelle de l'ensemble du département avec des types de connexion a été réalisée : voir par ex. les formations isolées avec des distances de 300m. Ce grain-là est très intéressant car on a trop tendance à travailler avec les mammifères pour la TVB. L'image de la connectivité est plus proche du réel avec les pollinisateurs. Une démarche identique est en cours par le PNR du Pilat.

O. François (Unep) : y a-t-il une étude de l'impact sur les pollinisateurs et la pollinisation de l'utilisation de végétaux exotiques couramment utilisés dans les aménagements paysagers ?

Réponse collective : pas d'étude spécifique connue sur ce sujet mais il y a des éléments de réponse : on sait par exemple pour les horticoles que la production de fleurs doubles se fait au détriment de la production de nectar et/ou de pollen. *A priori*, l'utilisation d'espèces végétales exotiques doit favoriser les espèces communes et ubiquistes et défavoriser les espèces spécialisées

F. Micheau (DREAL Centre Val de Loire) : nous avons une déclinaison qui débute, on n'a pas de rédaction formelle d'un plan régional d'actions. On va simplement reprendre les actions nationales et décliner celles qui nous semblent pertinentes pour notre région. On a sélectionné un animateur. La première action a consisté à identifier tous les acteurs. Beaucoup d'actions existent déjà : nous avons été assez surpris du nombre, depuis l'échelle départementale jusqu'à l'échelle très locale. Notre premier comité de pilotage régional aura lieu fin novembre. Le financement reste un problème : un partenaire sollicité pour intervenir au comité de pilotage nous a demandé si nous avons des financements spécifiques pour la déclinaison ; suite à notre réponse négative, il ne viendra pas nous présenter ses actions. Nous répondons que parmi tous les financements qui existent, le fait d'être labellisé « action qui s'inscrit dans le cadre de la déclinaison régionale » d'un PNA amène un plus.

P. Pointereau (Solagro) : Solagro vient de terminer son projet de recherche européen Quesa sur l'évaluation des services écologiques, concernant la lutte biologique et la pollinisation. Le rapport final, rédigé en anglais, a été traduit en français et sera bientôt disponible. On a travaillé sur plusieurs cultures : tournesol, colza, courge pour celles qui sont pollinisées. Le sujet de la pollinisation et des pollinisateurs sauvages nous inquiète un peu. Y a-t-il une capitalisation des informations issues des actions pour consolider les tendances, de ce que l'on entend dans la presse ?

Animateur PNA : ce matin, le site internet à venir du PNA a été évoqué. Un séminaire technique peut être une réponse à cette attente.

G. Lemoine (EPF Nord-Pas-de-Calais) : Sapoll (Sauvons nos pollinisateurs) qui n'est pas la déclinaison du PNA, est un projet transfrontalier européen Interreg porté en région Hauts-de-France à l'initiative de l'université de Mons en Belgique (laboratoire de Pierre Rasmont) en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais, le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord, le Département du Pas-de-Calais, Natuurpunt et Natagora. Le projet est le recensement des actions réalisées, un volet amélioration de la connaissance (un pré-atlas bourdon du Nord-Pas-de-Calais, formations taxonomiques), une action pilote d'ensemencements spécifiques en bord de route dans le département du Pas de Calais, la conception d'une exposition pédagogique par Eden 62. Le résultat du programme c'est de faire un guide de recommandations et d'actions et un atlas bourdons mais sur le territoire de l'euro-région (Belgique et Hauts-de-France).

B. Vaissière rappelle que l'exposition internationale Urbanbees circule toujours et est disponible pour le prêt. La revue en ligne OCL (Oléagineux, corps gras, lipides) va sortir un numéro spécial sur abeilles et cultures oléagineuses (avec des précisions sur l'importance ou non des insectes pollinisateurs sur le tournesol et sur le colza).

Perspectives pour 2018, discussions et questions diverses

Proposition est faite d'organiser un véritable séminaire technique qui pourrait avoir lieu en mars 2018.

La FNSEA et l'AFB souhaitent pouvoir disposer d'une liste des personnes responsables des déclinaisons régionales des PNA. Laurence Giuliani rappelle qu'on peut questionner directement les DREAL à ce sujet.

T. Mougey (FPNRF) : comme on est à budgets contraints et qu'il y a pas mal d'initiatives locales, nous avons un risque de ne pas mutualiser assez, de repartir à zéro alors qu'il existe un équivalent pas si loin dans une autre région. Une mise en réseau est nécessaire. Le site internet une fois opérationnel permettra cet échange d'infos. Ne serait-il pas pertinent d'avoir une lettre d'info du PNA tous les trois ou quatre mois à diffuser dans les réseaux permettant de lister rapidement des initiatives et que nous pourrions ensuite facilement diffuser dans nos réseaux ?

Animateur PNA : c'est une bonne idée mais il faudra que chacun me fasse remonter régulièrement l'information pour l'alimenter.

G. Lemoine (EPF Nord-Pas-de-Calais) : j'ai entendu présenter des opérations intéressantes sur les fauches tardives sur les bords de route par les gestionnaires de terrain, cependant c'est bien du broyage, en aucun cas de la fauche : utilisons les bons termes. On restitue beaucoup de matière organique au sol, on modifie donc les flores. Je félicite les gestionnaires de routes de faire cet effort mais premièrement utilisons les bons termes et deuxièmement allons plus loin pour exporter le foin ou faisons de vraies fauches avec du matériel adapté.

Je voulais aussi réagir sur les jachères fleuries, souvent fleuries d'horticoles et d'exotiques (cosmos, zinnia, etc.), elles ont alors un intérêt très relatif sauf pour faire plaisir à nos yeux qui ne sont pas des yeux d'insectes. Seules certaines espèces généralistes vont les butiner : nous devons faire attention dans nos démarches.

Les forestiers ont une démarche louable mais il y a aussi des améliorations à apporter. En forêt de Senlis, l'ONF aurait coupé tous les arbres à cavités, et dans ces cavités il y avait des essaims d'abeilles sauvages. Si on veut préserver l'abeille noire, il faut préserver ces colonies qui se passent de l'homme et des traitements pharmaceutiques.

Sur les bords de route, ou sous des lignes à haute tension, quand je vois que RTE ou les concessionnaires d'autoroute coupent des arbres en mai ou juin, j'aimerais qu'on me prouve qu'il n'y a pas d'espèce(s) protégée(s) (passereaux par ex.) pour s'exempter des démarches de demandes de dérogation pour destruction d'espèces protégées et de leurs habitats. J'aimerais bien que l'Etat, les Dreal s'en préoccupent. Etant identifié comme intéressé par les abeilles domestiques et sauvages, je reçois régulièrement des mails de personnes m'alertant de destruction de bourgades d'abeilles solitaires à coup d'eau chaude, de pesticides, par les pompiers, les services techniques des communes ou des entreprises de dératisation, sur demandes d'habitants ou de collectivités.

C'est la même chose déplorable pour les nids de guêpes : les guêpes sont tout aussi utiles que les abeilles et participent à la pollinisation, et j'ai l'impression de voir de moins en moins de guêpes. Je ne sais pas à qui je dois m'adresser. Il serait opportun de s'en préoccuper.

O. François (Unep) : un mot me semble important : inertie. Entre le moment où on prend conscience et on réfléchit à une solution, celui où on construit les outils de la solution, le moment où les intervenants et gestionnaires vont pouvoir investir et celui où ils vont être efficaces dans l'action, cela prend du temps. Ensuite il y a la communication, la sensibilisation : il y a les remarques et les pressions des gens qui disent « c'est sale, ce n'est pas entretenu ». Les entreprises paysagistes qui sont au carrefour entre l'entretien et l'écologie ont un rôle important. Nous avons un rôle important au niveau de la vulgarisation pour transmettre les bonnes techniques. Il y a de l'inertie et il faut faire preuve d'un peu de patience. Dans ma pépinière, on produit des végétaux indigènes mais aussi des exotiques car on nous en demande : dans les revues spécialisées, on parle des végétaux exotiques, des clones parce que derrière il y a des grandes sociétés qui ont un pouvoir de communication et qui mettent en avant leurs produits. Lorsque je vais concevoir un aménagement, j'essaye de ménager la chèvre et le chou en incorporant des végétaux indigènes.

T. Mougey (FPNRF) : un groupe de travail de l'UICN « biodiversité et entreprises » a sorti un rapport avec des actions mises en avant, de sensibilisation, de communication, mais sur 50 pages il y a uniquement trois lignes sur la formation ! L'enjeu essentiel dans les entreprises c'est celui de la formation. Les campagnes de communication interne, avec affichage ou de pose de ruches sur le toit de l'entreprise, valorisées dans des ouvrages, ce n'est pas le cœur de l'action. Aujourd'hui, on sait ce qui est efficace, on sait ce qui n'est que de l'habillage de façade. Les salariés devraient être formés à la prise en compte de la biodiversité

dans leur quotidien (en lien direct avec leur travail), c'est le socle, et après on pourra parler de campagne de communication. Cela pose aussi la question de savoir si nous avons tous les outils pour monter ces formations, les formateurs en nombre suffisant ? Il y a peut-être des manques à identifier.

F. Allier (ITSAP) : dans les livrables cités page 97 du PNA FTP, il y a 5 guides de bonnes pratiques pour les gestionnaires de route, carrières, collectivités, espaces naturels, sylviculteurs. Qui suit et valide les messages pour sensibiliser le public et les professionnels ? Il existe déjà certains documents. Qui valide les guides prévus ? Il y a un besoin d'écrire des fiches succinctes, qui permettent de diffuser les principaux messages de bonnes pratiques (fauche, coupes d'arbres en fonction de la période de l'année ...). N'y a-t-il pas des sous-groupes de travail à mettre en place pour les valider ? Est-il prévu aussi un guide de communication avec éléments de langage, cela nécessite-t-il d'être rédigé de manière collégiale pour une publication rapide, en 2018 ?

F. Roy (RTE) : RTE est preneur d'information sur l'endroit de la coupe d'arbre en plein été car nous sommes dans une démarche de remplacement du gyroboyage par des plantations en lisières étagées ; nous ne sommes pas non plus les seuls exploitants de réseaux de lignes électriques en France. Chez RTE, nous avons des formations de plusieurs jours dédiées à l'environnement, d'initiation ou plus spécialisées. Il faut que les salariés des entreprises trouvent dans les formations des informations sur leurs gestes métiers car le responsable d'équipe qui doit gérer la charge de travail n'investira pas le temps de ses employés dans une formation environnementale de 2 jours sans lien avec leur pratique alors qu'il peut les envoyer dans un stage technique. On fait entrer les questions environnement dans les formations métiers, afin que nos collaborateurs intègrent d'emblée la dimension environnementale comme une dimension métier.

J.-N. Ribéry (FNSEA) : dans le cadre du programme apicole européen, le comité apicole et France AgriMer ont validé la mise en place d'un module de formation en ligne (MOOC) « abeilles et environnement » de 6 semaines, actuellement en cours de rédaction, il sera officiellement lancé au salon de l'agriculture 2018 pour être opérationnel en mai-juin. Sur la question de la gestion des bords de route, la compétence est importante. Certaines collectivités veulent faucher le plus tard possible, mais cela ne veut pas dire de laisser monter en graine certaines espèces qui peuvent être envahissantes telles que les chardons qui obligent les agriculteurs à des applications phytosanitaires en plus, il faut juste trouver le bon équilibre.

M. Paulais (DGITM/DIT) : au niveau du fauchage tardif, il existe malheureusement des arrêtés préfectoraux qui empêchent le fauchage tardif, par ex. contre l'ambrosie, et on ne peut pas aller contre ces obligations réglementaires.

B. Schatz (CNRS) : au sein du GDR, on a aussi le projet de faire un MOOC pollinisation et abeilles sauvages. Je voulais signaler qu'au Conseil national de protection de la nature (CNPN), quand on voit arriver un projet d'aménagement, il n'est jamais question d'insectes pollinisateurs, ce qui est normal puisqu'ils ne sont

pas protégés. Mais nous n'avons pas de recommandations de bonnes pratiques en faveur des insectes pollinisateurs. Quand il y a un aménagement, il ne doit pas y avoir de perte nette de biodiversité, ce qui concerne aussi les services écosystémiques dont le service de pollinisation, et là encore, on n'a pas de recommandation à donner pour assurer l'absence de perte nette du service de pollinisation. Plus généralement, il nous manque un indicateur du service de pollinisation : qu'est-ce qu'on y met ? Comment l'adapter à différents milieux ? Il y a aussi la partie fonction de pollinisation.

X. Gayte (AFB) : en termes de formation, l'AFB travaille sur deux axes : le premier concerne les gestionnaires d'espaces naturels où le service de pollinisation n'est pas forcément mis en avant dans les plans de gestion ; le second concerne les entreprises, sachant que l'AFB n'a pas vocation à être formateur de tous les agents des entreprises. Comment intègre-t-on les bonnes infos dans les formations aux gestes métiers ? Nous avons envie d'avancer sur cet axe avec les fédérations nationales. Il y a actuellement une réforme de la formation professionnelle et la question du modèle économique de la formation se pose : notamment celle du financement de certaines formations AFB par les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). L'AFB va continuer les formations à destination de son public « historique » mais sur lesquelles on manque un peu de matière technique mais il semble important aussi de réfléchir à l'élargissement au monde de l'entreprise et au monde agricole.

L. Giuliani (DEB/ET3) : le Cerema travaille actuellement à la mise en œuvre de certaines actions prévues dans le PNA FTP, en particulier les actions 10c (guide des bonnes pratiques pour les collectivités), 10d (guide des bonnes pratiques gestionnaires de routes) et 17 (gestion des dépendances vertes des sites industriels). Nous rencontrons le Cerema la semaine prochaine, et s'il y a lieu réorienterons leurs travaux. Le travail pour le guide pollinisateurs à destination des gestionnaires des bords de routes démarrera en 2017. Ce qui est prévu : 2 fiches introductives (pollinisateurs sauvages, dépendances vertes), 3 fiches besoins (ressources alimentaires, zone de nidification, capacité de déplacement), une quinzaine de fiches actions qui délivreront des messages simples avec illustration, et une fiche d'autodiagnostic de la dépendance.

F. Allier (ITSAP) : pour la recherche, des appels d'offres sont proposés régulièrement par le ministère, y a-t-il un lien avec axes du PNA ?

L. Giuliani (MTES) n'a pas la réponse mais se renseignera pour voir quelles seraient les possibilités en la matière.

C. Pinard (MAA) : Quand on mentionne dans des projets CASDAR les liens étroits avec un plan ou une politique publique, c'est un plus pour les dossiers. Mais il n'y a pas d'appel à projet spécifique en lien avec un plan particulier.

X. Gayte (AFB) : le séminaire technique proposé en mars est une bonne idée.

B. Schatz (CNRS) : fin février ça serait mieux. Il n'y a rien pour les pollinisateurs, il y a juste des appels d'offres sur des thèmes très généraux, sur l'écologie des communautés. Sur la pollinisation et l'Abeille mellifère, là oui il y a des financements, car il y a un intérêt économique.

T. Mougey (FPNRF) : est-ce que la FRB est invitée à ce comité de pilotage ? Car il s'agit typiquement d'une question à leur faire remonter.

W. Sanchez (Fondation Rovaltain) : l'action 6 du PNA FTP « soutenir et développer des études scientifiques » prévoit de faire émerger la problématique des insectes pollinisateurs sauvages et d'essayer de créer un appel à projets spécifique. Quel moyen met-on sur la fiche 6 ? La Fondation s'est engagée suite au séminaire de prospective organisée la semaine dernière à un certain nombre de financements sur cette action, soit 300 000 euros minimum. L'appel à projet va être rédigé pour une diffusion au cours du premier trimestre 2018. Il n'y a pas encore de modalité ni de sujets pour l'instant cependant on sait que le montant a été approuvé par notre conseil d'administration. Nous sommes en recherche de fonds pour essayer de faire gonfler cette enveloppe de quelque centaines de milliers d'euros pour avoir quelque chose de plus structurant qui pourrait répondre à l'action 6. Y a-t-il une volonté, des moyens, des leviers du ministère ou des organismes qui gravitent autour du PNA pour aller vers la réalisation de ces actions 6a et 6b ? Le pilote indiqué dans la fiche action est le CGDD service de la recherche : on est surpris car ils ne sont pas présents ... Le ministère sort régulièrement des appels à projets : est-il prévu quelque chose sur les pollinisateurs ? Si des financements sont fléchés dans ce sens, lesquels et comment ?

Animateur du PNA FTP : on essaye chaque fois que possible de rappeler ces besoins mais sans succès pour l'instant.

X. Gayte (AFB) : un dispositif existe déjà mais ne concerne pas les pollinisateurs sauvages : c'est un principe d'appel à projets ou d'aide directe sur des marchés RDI avec des organismes de recherche. A partir du 1er janvier 2019, on verra si un axe pollinisateur se met en place. Nous avons un accord-cadre avec la FRB actant notamment le principe de faire des appels à projets communs. Si des actions sont bloquées encore aujourd'hui, on peut regarder en 2018 comment faire mais au coup par coup.

L. Giuliani (MTES) : il faut effectivement qu'on se rapproche du CGDD sur ce sujet-là pour les interroger afin de savoir comment ils vont s'impliquer dans l'action 6 s'ils s'impliquent.

B. Vaissière (INRA) : L'INRA utilise des fonds Pollinis, c'est la même attitude que Rovaltain. Leur objectif était de lancer des actions qui soient complétées par des fonds publics.

F. Bio Beri (UNPG) : Sur l'aspect formation, pour les entreprises, l'intégration de la biodiversité dans les métiers est la clé. C'est ce qui se fait depuis 2010 au sein de l'UNPG. Nos formations sont centrées sur un enjeu précis, à partir de 2014-2015 on

a abordé la thématique du génie écologique. Tout ceci pour dire que les retours d'expériences ont indiqué qu'il est difficile de prendre en compte tous les enjeux dans le cadre de ces formations. On est à chaque fois amené à faire des choix. Et en fonction des régions, on oriente la formation sur un enjeu précis. Pour les pollinisateurs, on pourrait proposer une formation en ligne basique sur le b-a-ba de ce qu'on peut faire sur nos sites pour favoriser les pollinisateurs.

P. Dupont (UMS PatriNat) : Il est vrai que nous pourrions proposer différents niveaux de formation, depuis le niveau b-a-ba jusqu'à la formation à la reconnaissance de certains groupes. C'était la démarche de l'Aten que l'AFB pourrait reprendre.

T. Mougey (FPNRF) : tout ce qui est favorable à la biodiversité en général doit être le cœur du réacteur ; ce qu'on doit identifier après, c'est, dans le cadre de ce PNA, ce qui est spécifique aux insectes pollinisateurs ? On parlait de fauche tardive, de faucher plutôt que broyer, c'est valable pour la biodiversité en général, donc autant avoir un discours global qui permet de ratisser large ; par contre, il faut aussi identifier les points clés pour les pollinisateurs. Il y a du coup un message complémentaire à apporter sur les points où il faut être vigilant, ça pourrait être efficace.

Olivier François (Unep) : C'est tout à fait juste. Dans la fiche action 7, il y a une proposition d'organisation de sessions de formation à l'attention des personnels techniques et des administrations, etc. : former à la détermination et à l'étude des insectes pollinisateurs sauvages ne va pas intéresser mes salariés, par contre les sensibiliser globalement, qu'ils connaissent les bonnes pratiques favorables à la biodiversité dans sa globalité, oui. Je déplacerais donc cela dans la fiche action 9 concernant la formation des futurs professionnels.

Animateur PNA FTP : il s'agit là d'un petit problème de formulation : le public dont vous parlez est concerné principalement par le volet « formation sur la conservation des insectes pollinisateurs sauvages » mais aussi par le volet « détermination », à un niveau de base comme par ex. faire simplement la différence entre une mouche et une abeille. L'idée de la fiche action 7 est bien de proposer des formations spécifiques adaptées aux différents publics et non pas une formation préconçue valable pour tous les publics.

B. Vaissière (INRA) : Au niveau des formations on peut prendre le contre-pied de ce que T. Mougey a proposé, prendre les pollinisateurs pour aller à la biodiversité. Dans le cadre des lycées agricoles, on a complètement rempli la formations de 4 jours avec 20 personnes, on en refait une en février prochain parce que c'était plein (2 enseignants par lycée) et on a une session en janvier avec les 7 anciens. Les enseignants sont vraiment investis dans le projet, c'est l'entrée pollinisateur qui leur permet d'ouvrir un grand nombre d'actions pédagogiques et d'envisager la biodiversité. Le réseau Apiformes est le seul réseau de Biodivéa qui existe encore aujourd'hui alors qu'il a démarré en 2007. Je pense qu'on peut toucher toute la biodiversité à travers la lorgnette des pollinisateurs.

T. Mougey (FPNRF) : certes, c'est une question de clé d'entrée et l'essentiel est d'« aller à la biodiversité ». Si la formation est obligatoire (par exemple inclus dans le programme d'étudiants), les questions qui se posent ne sont pas les mêmes que pour des formations facultatives en entreprise.

P. Hey (Dreal Grand Est) : Il y a nécessité de former les services de l'État qui sont en charge d'autoriser les projets. Il n'y a pas de dossier de demande de dérogation à l'interdiction de détruite des espèces protégées sur les pollinisateurs présenté au CNPN. Dans l'application de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), la compensation doit mener *a minima* à un équilibre. Cependant il y a toujours la possibilité d'apporter un gain écologique, notamment en faveur des pollinisateurs. Or, les prescripteurs de mesures compensatoires, que ce soient les services de l'eau ou les services de l'urbanisme, n'ont pas les moyens techniques de pouvoir être prescripteurs de ce gain écologique en faveur des insectes pollinisateurs.

Animateur PNA FTP : une réponse imparfaite et non satisfaisante, c'est que même si on ne sait pas quoi prescrire, on peut demander au pétitionnaire d'imaginer des mesures favorables aux pollinisateurs sauvages, cela pourrait faire partie du travail du bureau d'études missionné par le pétitionnaire.

B. Schatz : le bureau d'étude a face à lui un demandeur qui veut dépenser le moins possible, cela tiendra de la bonne intention et n'ira pas au-delà.

Animateur PNA FTP : en commission « Espèces et communautés biologiques » du CNPN, il y a eu des cas de porteurs de projets qui ont pris conscience que porter un projet implique des coûts d'études préalables pour vérifier si le projet sera viable ou non, savoir quelles mesures compensatoires proposer, et que ce n'est pas en prenant le bureau d'études le moins cher qu'on obtient les meilleurs résultats. Quand des projets prennent 6 mois, un an ou plus de retard, parce qu'on ne voulait pas payer cher un bureau d'études et que les résultats sont à la hauteur de ce médiocre investissement financier, cela fait réfléchir les acteurs économiques.

F. Micheau (Dreal Centre) : attention, les Dreal ne sont pas là pour faire les prescriptions de tous les dossiers qui leur sont soumis, c'est de la compétence du pétitionnaire de proposer ces mesures ERC. Que la DREAL soit en capacité de les analyser, c'est important mais ce n'est pas elle qui va déterminer et dimensionner toutes les mesures ERC de tous les projets soumis, c'est bien le travail du bureau d'études en premier lieu. Le prescripteur prescrit des mesures qui ont été proposées.

P. Hey (Dreal Grand Est) : Les mesures compensatoires proposées le sont uniquement *a minima* sur ce qui est réglementaire, c'est-à-dire les espèces protégées impactées. Dans l'état initial de l'environnement de ces études, il est question d'espèces déterminantes de Znieff et éventuellement de la situation d'une espèce protégée qui est reliée à un PNA. Donc pourquoi ne pas effectivement mettre le doigt sur une lacune dans un dossier : là on détruit un milieu favorable aux pollinisateurs et dans l'étude on ne signale pas qu'il y a le Plan national d'actions

« France terre de pollinisateurs » en cours. Cela peut être un levier d'action mais on n'a pas beaucoup de pouvoir.

B. Schatz (CNRS) : Justement parce que c'est une dérogation *espèces protégées*. Juste dire que des espèces sont concernées par un PNA n'est pas suffisant.

C. Pinard (MAA) : je suis très favorable à l'idée d'un séminaire technique, qu'il faudra mettre en lien avec d'autres plans : agro-écologie, etc.

B. Schatz (CNRS) : Il y a aussi l'idée d'une journée française/européenne abeille/pollinisation.

W. Sanchez (Fondation Rovaltain) : on va essayer de trouver le moyen de réaliser cette idée.

G. Lemoine (EPF Nord-Pas-de-Calais) : est-il opportun de faire cette journée de l'abeille ? Pour moi, oui. Mais les experts seront-ils disponibles ?

L'ensemble du comité de pilotage est favorable à l'organisation d'un séminaire technique et d'une journée consacrée aux pollinisateurs.

P. Hey (Dreal Grand Est) : quel va être le contenu du site internet du PNA FTP et quel va être son public ?

B. Schatz (CNRS) : on parlait de coordination, y a-t-il des rubriques, des thèmes, comment est organisé ce site ?

Animateur PNA FTP : le site sera à l'image des sites existants pour les PNA *Maculina* et odonates mais avec les deux entrées qui nous semblent pertinentes à savoir par action du PNA et par département/région. Seront téléchargeables les documents qui concernent le niveau national, et des documents qu'on ne trouverait pas ailleurs.

B. Schatz (CNRS) : il y a peut-être des actualités d'événements locaux, de la recherche, conseils, recommandations, à inclure ?

Animateur PNA FTP : oui, mais cela demande à être bien défini par rapport à la demande de lettre d'informations, pour qu'il n'y ait pas « concurrence ».

Question : Ce sera une page sur le site internet du ministère ou bien un site dédié ?

Animateur PNA FTP : ce sera bien un site internet dédié, qui fera évidemment le lien avec le site du ministère.

W. Sanchez (Fondation Rovaltain) : pourrons-nous proposer des choses, des retours d'expériences ?

Animateur PNA FTP : c'est bien l'objectif de ce site. Il s'agit d'inciter les personnes et structures qui agissent à le faire savoir pour que le site en soit le relais.

C. Pinard (MAA) : d'expérience, avec le site du RMT Biodiversité et Agriculture, nous nous sommes posé beaucoup de questions, qui se poseront aussi pour ce site, notamment sur l'équipe d'animateurs du RMT et faire en sorte que certains puissent aussi avoir la main pour entrer des informations, et qu'il n'y ait pas une unique personne susceptible de tout faire.

J.-N. Ribéry (FNSEA) : qui valide avant de mettre en ligne ?

Animateur PNA FTP : il y a un rôle de filtre par l'animateur qui s'appuie sur le ministère. Dans les cas qui poseraient question, on cherchera des solutions collectives pour savoir si on est bien dans les attendus du PNA ou non. Dans le PNA, les actions sont assez cadrées pour limiter le nombre de cas problématiques.

J.-N. Ribéry (FNSEA) : il y a le fond mais aussi la forme : présenter les choses de façon neutre. Peut-être qu'une charte de rédaction pour pouvoir mettre en ligne sur le site serait utile.

P. Dupont (UMS PatriNat) : comme il n'y pas réellement de déclinaisons régionales, l'animateur national ne sera pas au courant de tout, donc il faut trouver un moyen de travailler en réseau avec des référents locaux « officiels ».

Animateur PNA FTP : le prochain Comité de pilotage est prévu pour novembre 2018. On va reprendre contact avec les personnes qui ne sont pas venues pour savoir si elles prévoient d'assister au prochain comité de pilotage. La FRB est à inviter.

Olivier François (Unep) : il serait bien d'inviter la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières.

P. Hey (Dreal Grand Est) : sont aujourd'hui présents des acteurs nationaux. Pour le prochain comité, invite-t-on aussi les structures animatrices régionales ? Quid des associations dont j'ai parlé tout à l'heure? Ou est-ce la DREAL qui représente au comité de pilotage.

Animateur PNA FTP : C'est mieux que ça soit la DREAL mais on peut ponctuellement envisager qu'un acteur associatif vienne si c'est lui qui est le mieux à même de présenter ce qui est fait. Cependant moins on est nombreux, mieux on pourra partager le temps de parole.

C. Pinard (MAA) : Il serait intéressant que Jean-Luc Toullec, animateur du réseau biodiversité des établissements agricoles, fasse partie du comité de pilotage, la DGER étant distincte de la DGPE au sein du MAA.

J. Lesage (Hommes & Territoires) : Y aura-t-il une formation l'année prochaine sur les pollinisateurs sauvages notamment pour les animateurs des déclinaisons régionales ?

Animateur PNA FTP : l'Opie va proposer des formations mais il y a aussi d'autres structures qui peuvent en proposer. Il faut résoudre le problème du financement. L'animateur y travaille.

Laurence Giuliani (DEB/ET3) clôt la journée en remerciant les participants pour leur présence, leurs initiatives, leurs interventions et leur implication.